

LA  
DÉPENDANCE  
INTERNATIONALE

11  
37-D-142

HENRI MORO

# LA DÉPENDANCE INTERNATIONALE

Préface de M. ALBERT THOMAS  
*Directeur du Bureau International du Travail*

ENCYCLOPÉDIE PAX

*publiée sous la direction de*

J. DE ROMANET-BEAUNE

III<sup>e</sup> PARTIE

Mémoires et Documents  
relatifs au problème de  
la Coopération Économique

SEMINÁRNÍ  
Státoyéd.

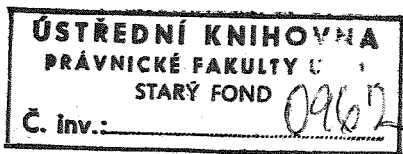


KNHOVNA  
oddělení

ÉDITIONS VICTOR ATTINGER

30, Boul. Saint-Michel  
PARIS-VI<sup>e</sup>

7, Place A.-M. Piaget  
NEUCHÂTEL



547/36

inv. č. 14590

Heurfi a ponnistalosti prof. K. F. Zimmermanna.

4-26

Tous droits de reproduction et traduction réservés  
pour tous pays y compris l'U. R. S. S.

Copyright by Editions Victor Attinger 1932.

## PRÉFACE DE M. ALBERT THOMAS

Directeur du Bureau International du Travail

Pourquoi avais-je accepté de préfacier ce livre posthume d'Henri Moro ? Pourquoi avais-je spontanément cédé à la sollicitation de sa veuve et de son fils ? En souvenir du publiciste intelligent, curieux de savoir et de comprendre et délicatement serviable qu'il avait toujours été pendant nos sessions de Genève. En reconnaissance des bons et désintéressés services de propagande qu'il avait rendus à notre Organisation.

C'est depuis 1922 ou 1923 qu'il était venu à nos conférences. Il y était le représentant de la « Journée Industrielle ».

Le chef de la délégation patronale française, Robert Pinot, perspicace et volontaire, passionné dans la bataille, donnait au représentant du journal patronal des instructions impérieuses. Souvent, Moro s'en était ouvert à moi. Habilement, il exécutait ses consignes, sans cacher l'intérêt qu'il prenait à notre effort, la foi qu'il avait en l'avenir de notre Organisation. Et Pinot, généreux, gardant l'esprit ouvert malgré sa violence, ne lui en voulait pas trop.

Cette sympathie discrète et active avait conquis ma confiance. J'avais pu voir à Lyon, qu'elle était bien placée. Les industriels, avec qui Moro s'entretenait, très librement, des difficultés économiques du temps présent, les hommes d'affaires qu'il orientait

par ses articles, les travailleurs intellectuels qu'il poussait à s'organiser, lui témoignaient amitié et affection.

Oserais-je avouer cependant qu'en ouvrant le manuscrit du présent livre, je gardais quelque inquiétude? Que pouvait être cette œuvre d'allure théorique, dont il m'avait parfois parlé? Aurait-elle quelque autre valeur que celle d'un monument élevé pieusement à son souvenir? Au bout de quelques pages, j'ai été pleinement rassuré. L'œuvre est de bonne et solide qualité. Bien plus, elle sera, je crois, efficace. Et c'est ce qu'il faut demander d'abord à toute œuvre.

Celle-là vient de Genève en droite ligne. Elle est le résultat des réflexions faites, au spectacle de nos efforts, par un esprit sûr, capable d'attention, capable aussi de dominer et coordonner ses observations quotidiennes. Habitué de nos Conférences internationales du Travail, des Assemblées générales de la Société des Nations, des Conférences ou Commissions économiques, Moro a condensé ses expériences et il a tenté d'en dégager la philosophie. Il a fait un manuel clair, vivant et alerte des activités genevoises. Il a vraiment écrit, si l'on ose appliquer à ce livre sans prétention l'expression un peu grandiloquente qui le ferme: « quelques prolégomènes à la politique future ».

L'armature du livre est simple et forte. Moro dégage d'abord un grand fait: la « dépendance internationale », ou, suivant une autre formule: « l'interdépendance mondiale ». Plus de peuple qui puisse s'enfermer dans ses murailles et ignorer le reste du monde. Toutes les nations ont conscience désormais d'être liées les unes aux autres. Elles ont conscience d'être entraînées par un mouvement quasi irrésistible, vers un régime que Moro appelle d'un mot qu'il juge lui-même un peu prétentieux et inusité, mais qui est bien évocateur de cette situation nouvelle: « l'allocation », c'est-à-dire le gouvernement de tous et de chacun, par les autres.

Cette dépendance internationale croissante, Moro la décrit donc d'une manière détaillée dans les divers domaines: besoins de matières premières, problèmes de main-d'œuvre, problèmes des prix de revient, problèmes financiers et monétaires, relations commerciales. Bien plus, par-delà les frontières, catégorie par

catégorie, voici qu'il montre les « hommes au travail » entraînés à s'organiser sous la pression des faits et des doctrines. Patrons, (qu'il distingue des capitalistes), travailleurs intellectuels devenus solidaires par le souci du pain à gagner, artisans, paysans, salariés industriels, producteurs ou consommateurs, tous tendent à l'internationalité. « Internationalité des groupes sociaux, des modes sociaux, des écoles sociales, tout gouvernement est désormais obligé, plus tôt ou plus tard, de composer avec les réalités et les influences ». Tel est le grand fait du monde moderne.

Or, ce fait, il importe de le dégager, d'en prendre pleinement conscience. Il importe d'en tirer toutes les conséquences politiques et morales par un vigoureux effort de l'esprit. « Ce monde, divisé, morcelé, inquiet des contradictions qu'il porte en lui, tend à l'unité morale... Le fond du problème, c'est d'éduquer l'esprit afin qu'il reçoive et qu'il féconde l'événement de la dépendance internationale ». Par quelle méthode, par quelle voie, bref, par quelle politique, notre génération peut-elle dégager ce que porte confusément en elle? Voilà le tourment de Moro, et de là vient l'intérêt profond de son livre.

Prudemment, timidement même, en observateur un peu minutieux, comme il était parfois, il note sans cesse les difficultés et les limites du premier effort. Tous les peuples du monde n'en sont pas venus au même point de civilisation ou d'intellectualité. Que les nations les plus avancées prennent garde de compromettre leur destinée par des imprudences. « Dans leur effort vers le progrès, les civilisés ne doivent pas ignorer quelle mort est derrière eux ». « Qu'on ne cède pas à l'illusion d'une humanité pareille à elle-même dans tout l'univers ». Les nationalistes demeurent forts; ils sont parfois exacerbés. Mais Moro note avec finesse que si les hommes ne peuvent avoir à l'est et à l'ouest la même intelligence de l'ordre social et politique, ils sont contraints d'accepter les mêmes méthodes pour l'étude des sciences, pour l'étude de la chimie, de la physique ou de l'astronomie; et ils aboutissent aussi à l'adoption des mêmes procédés lorsqu'ils doivent fabriquer du tissu, de l'acier ou des armes.

Identité scientifique, identité industrielle, pourquoi cette iden-

tité ne s'étendrait-elle pas aussi au domaine des idées, de la philosophie, du droit, c'est-à-dire, enfin, de l'organisation sociale ? De la communauté intellectuelle des hommes doit naître leur communauté morale.

Et c'est ainsi qu'en dépit de ses timidités initiales, au travers de développements variés et parfois inattendus tantôt sur les écoles et les doctrines (libérale, chrétienne ou socialiste), tantôt sur les formations nouvelles, syndicalistes et corporatives, en opposition aux traditions démocratiques et parlementaires, etc..., Moro aboutit, avec une audace de pensée singulière, à cette idée essentielle qui est la conclusion naturelle et logique de sa thèse de l'allocation : à savoir que toutes les nations humaines doivent aboutir à une même notion des droits et des devoirs de l'homme. Un droit universel s'est déjà dégagé et affirmé, au jour le jour. Il doit être proclamé, consacré universellement par une déclaration, par une convention formelle. « Envisager qu'un jour prochain, les peuples et leurs Etats pourront obliger tels groupes, tels partis, tels gouvernements à respecter ce droit n'a rien de déraisonnable ».

Il y a des années déjà que, pour notre part, tout à l'origine de notre propagande en faveur de la Société des Nations, nous avons combattu l'idée que chaque Etat Membre de la Société des Nations, de cette Société d'Honneur, comme disait le Président Wilson, pouvait être libre, au nom de sa souveraineté, de violer les droits des personnes humaines ou de pratiquer telle forme de brutalité et de violences que la conscience des hommes unanimement réprouve. Nous avons été frappé de retrouver chez Moro cette préoccupation obsédante. Si les droits des hommes et des peuples ne sont pas respectés, il n'y a pas de Société des Nations. Notre ami a tenté de définir quels pouvaient être ces droits de l'homme reconnus aujourd'hui par tous les peuples : droit à la vie, etc... Peut-être est-il plus hésitant et plus routinier dans son analyse que dans l'affirmation si forte de sa thèse essentielle. Mais quelques erreurs d'analyse qu'il ait, à notre sens, commises, quelque résistance qu'il ait opposée aux nécessaires initiatives étatistes qui sont la conséquence de sa pensée, la solidité de sa

démonstration n'est pas atteinte. « Le remède suprême aux mécontentements et aux injustices, c'est la définition, la convention internationale, des droits et devoirs des hommes de ce temps. On ne voit guère d'autre moyen pour recevoir, amender ou fertiliser le fait de la dépendance internationale ».

Telle est, selon Moro, l'orientation du monde moderne. Telle est la tâche qui s'impose à lui. Est-elle déjà en voie de réalisation ? C'est ce qu'il examine dans un dernier chapitre, à la fois très mesuré et très pénétrant, et qu'il a intitulé : Réalités et réalisations. Ici se manifeste son expérience de Genève. Sans doute, pense-t-il, toute l'œuvre de désarmement et de pacification est encore précaire, mais c'est un fait énorme, déjà, qu'on puisse condamner la guerre, qu'on puisse souhaiter la limitation des armements, dire que le droit doit primer la force, et dire cela depuis dix ans, malgré des déconvenues et des succès pratiques. Sans doute encore, dans le domaine des réalisations économiques, les heurts des intérêts paralysent la bonne volonté. Il y a déjà cependant un essai de réglementation de la concurrence. Et dans le domaine social même, si le sort des travailleurs n'est pas déjà et partout amélioré, c'est un fait capital qu'il soit désormais considéré comme criminel d'assimiler à une marchandise le travail humain et que soit partout affirmée la dignité du travailleur. Avec force, Moro a montré enfin le progrès que constituaient, d'une part, la réunion, chaque année, en Conférence, des représentants de cinquante nations « contraints de jouer cartes sur table ou d'être disqualifiés », et, d'autre part, l'existence de ces institutions permanentes de ces « secrétariats du Léman » qui ne sont pas des « cohortes de scribes » mais qui « accomplissent dignement leur tâche, parce qu'ils ont la foi ».

C'est de cette même foi que procède la démonstration de Moro. C'est elle qui en fait, par-delà sa mort, la valeur durable et efficace.

Ce livre sera précieux à tous ceux qui ne veulent pas se borner aux pensées limitées et confuses, nées des obligations quotidiennes, mais qui tendent, par un grand effort de volonté et d'intelligence, à orienter et organiser un monde encore en désarroi. Il

*sera cher à tous ceux qui sentent, plus que jamais, la nécessité de réaliser, comme auraient dit les vieux Saint-Simoniens, « la justice, par l'Organisation ».*

N.-B. — Cet ouvrage était achevé lorsque la mort a frappé Henri Moro. Il débutait par un premier chapitre intitulé : l'Equilibre Mondial, dans lequel l'auteur traçait un tableau de l'état politique et économique du monde. En plusieurs points cette description n'est plus conforme aux faits, tant vont vite les transformations modernes. Aussi a-t-il paru opportun d'aborder immédiatement ce qui était dans la pensée d'Henri Moro le chapitre II : Le Désarroi Universel de l'Economie.

## CHAPITRE PREMIER

### LE DÉSARROI UNIVERSEL DE L'ECONOMIE

---

Une conception commune de méthodes internationales, la généralisation d'un droit admissible par les nations en malaise d'alloccratie politique, deviennent urgentes lorsque l'on considère les réalités immédiates, celles qui provoquent et expliquent, finalement, les conflits politiques; il s'agit des réalités économiques et sociales.

En 1914, on semblait à peine soupçonner la liaison intime des deux ordres : l'économique et le politique. Cette connaissance, et ne devrait-on pas écrire cette découverte, une des plus importantes du siècle, devra servir de base au gouvernement international du monde. Sa méconnaissance, au contraire, pousserait au paroxysme la querelle entre Européens tout d'abord; puis entre Européens et Américains; puis entre Ancien monde et Monde nouveau. La guerre ne se fait pas nécessairement par les armes : la guerre économique, prélude de l'autre, souvent, est autant qu'elle dommageable aux peuples et aux individus; elle excite la guerre sociale, la pire de toutes, qui descend au cœur même des hommes.

Le cataclysme de 1914 a causé un bouleversement économique bien plus grave que la perturbation politique marquée par des modifications de frontières. Il a usé des quantités d'hommes et de matières, tandis que pendant cinq ans la terre, les mines, les outils étaient mal employés, ou insuffisamment utilisés : perte sèche, irréparable en partie, et dont le monde entier souffre, surtout les belligérants, à une époque où l'excitation des besoins oblige à ne rien laisser sur terre sans une exploitation scientifiquement et rationnellement conduite.

Il serait logique que le monde entier, et les belligérants réconciliés, les premiers, s'unissent pour réparer les conséquences de ce désastre.

Comme si le remède avait été posé par miracle auprès du mal, les conditions d'un rapprochement international, d'une collaboration efficace entre hommes et entre peuples sur le plan économique n'ont jamais été plus favorables : la technique industrielle s'est universalisée, les transports sont devenus faciles, les méthodes commerciales tendent à s'unifier ; il n'existe pratiquement qu'un système monétaire, sous les apparences des monnaies nationales.

Néanmoins, et c'est le fait immédiat autant que général, c'est le fait grave, c'est la contradiction déjà relevée . les peuples ou plutôt les Etats, au lieu de chercher à se compléter les uns par les autres, c'est-à-dire de se spécialiser selon leur sol, leur climat, leurs dispositions, leurs traditions et leur expérience, puis d'échanger leurs produits conformément à des règles équitables, visent chacun à produire tout, à l'encontre des pires difficultés, et chacun à exporter, n'importe quoi et n'importe où.

La capacité mondiale de consommation des produits industriels est nettement inférieure à la puissance des équipements et à la somme des prétentions, tandis que la terre délaissée, ou mal sollicitée, ne donne pas un rendement normal. Le déséquilibre est flagrant. Il est un des maux essentiels de notre ère, et d'autant plus dangereux que ni les Etats ni les particuliers n'osent l'attaquer de front, avec ampleur

et universalité, selon les méthodes de l'interdépendance et de l'entr'aide, ainsi qu'il faudrait.

On entend donner comme excuse la situation même créée par la guerre, puis par la discorde politique consécutive : chaque pays a dû s'ingénier à se suffire, a dû multiplier ses moyens d'armement et plus largement ses moyens de production, en sorte qu'il faut bien, maintenant, utiliser ce que l'on a créé. C'est vrai. Mais une sorte d'orgueil sinon de fatuité nationaliste aggrave le phénomène. Puis le décalage des changes, autre phénomène, qui jamais encore ne s'était manifesté avec ce relief, a poussé les uns parmi les nations à exporter, en s'appauvrissant ; les autres, à relever pour se défendre leurs protections douanières. Et ainsi le monde, plus particulièrement les pays européens, sont-ils parvenus à l'anomalie qui se traduit par l'encercllement économique de chaque nation, par son emmaillotement dans un réseau inextricable de droits, de tarifs, de prohibitions d'entrée ou de sortie. L'Europe est compartimentée au point que la défense douanière rendue sensible aux yeux par une carte en relief apparaît comme une muraille de château fort.

Lorsque les nations, réunies en Conférence économique internationale à Genève, en 1927, ont proclamé la convention pressante de rendre un peu de liberté au commerce international, elles ont proclamé l'évidence ; mais leur déclaration de principes semble encore un de ces aphorismes dont les hommes se gargarisent avec délectation pour rejeter bientôt la potion dès qu'elle prend un goût d'amertume.

Une série de questions de l'ordre économique se présentent au règlement, tout au moins à l'attention immédiate des hommes d'Etat. Elles font l'objet de démêlés ou d'accords que les journaux signalent. Mais qu'on ne s'y trompe pas, rien d'important ni de durable ne sera réalisé tant qu'on n'aura pas internationalement abordé et progressivement résolu cinq problèmes, au moins, connexes, qu'il convient

de distinguer pour en faire mieux saisir la profondeur et l'universalité.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'imaginer que tel peuple doté par la nature de richesses puisse les garder jalousement pour lui, ou les détenir à des conditions et avec des exigences qui en rendent l'usage impossible aux autres. Notre société n'admet déjà plus sans rancœur ou révolte, qu'un individu soit oisif, qu'il accapare les éléments du travail, qu'il laisse improductif ce qui est légalement sa propriété. Pour les peuples et les Etats il en va de même. Si les matières premières, qui sont toutes recensées, et qui par l'exaspération des besoins humains sont devenues toutes indispensables à l'ensemble des hommes, ne circulaient pas aisément, si les peuples ne trouvaient pas la formule de relations favorables et d'échanges équitables, ce serait le sursaut pour la vie, la lutte impitoyable des peuples pauvres contre les riches : la guerre.

Chacun, en effet, prétend avoir droit au fer, à la houille, au pétrole, à la laine, au coton, au bois, au caoutchouc, etc. Chacun les exige au prix normal, on veut dire à un prix réduit, juste expression du coût de revient, avec un bénéfice contrôlé et comprimé. Les Etats se voient obligés déjà à envisager des mesures de répression contre les « trusts » internationaux, au moins des mesures de surveillance et de contrôle sur les ententes industrielles, parce que d'instinct les masses en redoutent le monopole accaparant et dominateur.

Entre Etats, et selon la conception actuelle de la propriété, cette question des matières premières peut à chaque instant, dégénérer en conflit. Un des exemples le plus frappant, et le plus inquiétant pour qui sait voir, est la querelle sourde, tenace, se mêlant à tout, au désarmement naval aussi bien qu'aux règlements des dettes interalliées, la querelle entre les Américains, maîtres du pétrole, et les Anglais, maîtres du caoutchouc.

Secondement, problème de la main-d'œuvre, aspect industriel du problème de la population. Problème évidemment

international. La main-d'œuvre ici abonde; là elle est rare. Ici son excès pèse sur le bien-être des hommes et entrave la prospérité du pays. Là où elle manque, c'est la même chose : prospérité diminuée, bien-être gêné parce que cherté de vie. La logique demanderait qu'on laissât communiquer les vases aisément, plus encore que pour les matières premières. Mais cent et une difficultés s'interposent, les principales et les plus tenaces étant d'ordre politique. Il y a l'intégrité nationale à protéger, la nation d'immigration craignant d'être submergée, la nation d'émigration redoutant de perdre sa substance.

Cependant, si les Etats détenteurs sont trop exigeants les populations elles-mêmes briseront le cadre où on voudrait les comprimer. Elles s'indigneront au nom de leurs droits humains; et elles ont conscience de leur force. Par contre si les nations réceptrices n'admettent pas que c'est une richesse que cette main-d'œuvre immigrée, et une richesse humaine, dont on ne peut trafiquer comme d'une matière première, elles devront s'en priver, dépérir, ou risquer l'invasion pure et simple.

Les immigrants, hommes libres, et soutenus par leur Etat, ne se contenteront bientôt plus de règlements de police leur assurant un minimum de protection. Les nations vont avoir à admettre un statut international des travailleurs immigrés. Et ce pourrait être de la part des nations riches en hommes — la richesse la plus précieuse lorsque la paix n'est pas très sûre — ce pourrait être l'ultimatum : la guerre, ou le droit pour leurs émigrés à la parité avec les citoyens du pays qui reçoit. Lorsqu'on ne va pas au-devant de la difficulté, elle arrive sur vous, impérieuse, excessive, et l'on doit lui céder plus qu'on ne lui aurait accordé par préalable intelligence.

Le nationalisme politique sous sa forme actuelle paraît certes difficilement compatible avec le fait d'une répartition équitabement internationale des travailleurs. Mais le conflit se résoudra ou par la lutte, ou par l'entente, celle-ci à base de concessions réciproques et nourrie d'un esprit nouveau.

Troisième problème international : celui des prix de re-



vient. Aujourd'hui tout le monde produit; parce que la technique industrielle s'est universalisée. Tout le monde commerce, parce que les moyens de transport et les modes de crédit vont en s'améliorant et en se généralisant. Dès lors, et avant qu'on en arrive à une spécialisation rigoureuse — rêve de temps lointains — il sera ardu qu'un équilibre économique entre nations soit réalisé, qu'ainsi la guerre soit évitée, la guerre sourde ou la guerre violente, si les hommes ne trouvent pas le moyen de rendre à peu près pareilles les chances de la concurrence, c'est-à-dire de donner sensiblement le même niveau dans l'univers entier aux prix de revient des produits essentiels. On dira que cette perspective d'une égalisation de la concurrence est illusoire autant que dangereuse. Il s'agit, on le comprend, de la hauteur des prix et du prix des matières ou marchandises premières, standardisables, le jeu de la concurrence demeurant pour la diminution éventuelle de ces prix, par l'ingéniosité des hommes ambitieux de l'emporter.

Toutefois, il est sensé d'admettre que le problème des prix de revient apparaîtra un jour à ce point impérieux ou dangereux que les hommes seront obligés de mettre en commun les progrès de la technique industrielle, ainsi que l'on voit des alliés mettre en commun leur expérience militaire, leur expérience politique, ou encore, le cas est tout récent, leur expérience monétaire. Lorsque les puissances européennes sont allées coloniser, ne se sont-elles pas déclarées férues du désir de propager la civilisation et d'élever peu à peu à leur degré ceux qui leur apparaissaient encore frustes? Ce fut parfois, de leur point de vue, un acte de générosité, un acte d'humanité, qui devait certes trouver sa récompense, mais qui ne sera bientôt plus accepté des colonisés que sous la forme de l'idéalisme international. Les hommes sont ainsi faits que sans tarder ils déclarent obligatoires les gestes et les volontés qui furent tout d'abord uniquement généreux. Les peuples avancés en civilisation technique seront obligés, sous menace, d'apprendre aux autres à être leurs égaux.

Le prix de revient est grandement fonction du prix du travail ouvrier. Si une nation impose à ses travailleurs salariés ou même à ses producteurs chefs d'entreprise telles conditions qui lui permettent de l'emporter largement dans la concurrence, aussitôt les autres, ceux des autres pays, s'indignent, et là encore menacent. L'inégalité des conditions du travail ouvrier est apparue tellement génératrice de conflits entre les peuples, que spontanément ceux qui après la guerre cherchèrent à rendre la paix durable posèrent dans le pacte même de l'union retrouvée le statut d'une réglementation internationale, et quasiment uniforme, des conditions du travail humain. Cette circonstance est de nature à faciliter, un jour, la solution du problème que nous envisageons ici; mais tout d'abord, elle le pose avec acuité.

En même temps, et comme parallèlement, les ententes industrielles internationales, auxquelles la parité du prix de revient importe grandement, se constituent. Et c'est en logique de l'esprit international qu'on a parlé de leur donner des règles internationales, autant pour comprimer leurs velléités d'abus que pour faciliter leur développement.

Ce nivellement des prix de revient, à quoi les nations industrielles ou industrialisées vont tendre, offre après son aspect technique, puis son aspect social, un aspect financier non moins saisissant. Le nivellement (et sans aller jusqu'au nivellement, la seule commodité des échanges) implique la circulation aisée d'une monnaie pareille internationalement, ou tout au moins de valeur comparable et précise. Il implique par conséquent l'assainissement rapide des systèmes financiers que la guerre a désorganisés, leur stabilité, voire leur stabilisation, quitte à ce que tel peuple ou tel autre consacre sa perte afin de repartir sur une base ferme vers des destinées meilleures.

On a l'habitude d'estimer que les problèmes financiers sont des problèmes nationaux : grave erreur. Les problèmes financiers sont essentiellement internationaux. Nous avons bien vu la pression qu'ont exercée dans le sens de la stabilisation, sur la France en particulier, les autres pays du

monde; de même que la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et toutes les nations victorieuses ont obligé les vaincus, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie à assainir et à asseoir leur système financier. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est la convenance, c'est plutôt la hantise de l'égalisation des prix de revient qui pousse ainsi les uns et les autres à s'obliger à une solution, prompte, de ces problèmes apparemment intérieurs.

Un jour, en conséquence, et de ce point de vue, apparaîtra (quatrième problème) la décadence du système financier mondial qui s'est traduit trop longtemps par le décalage profond des changes et des échanges, la valeur d'une monnaie nationale étant fonction des masses de métal précieux que peut détenir la banque d'Etat, sans considération des richesses réelles, vivantes et vitales.

Il est évidemment commode et nécessaire que les hommes aient un étalon commun de monnaie. Pour le moment, cet étalon est l'or, et de fait la valeur des choses se calcule en or, ce qui permet la comparaison. Mais ce système devra se purger d'une erreur à la base : la confusion de la richesse avec la monnaie qui engendre une notion inexacte du crédit. Ces anomalies ont permis, sous des apparences de santé financière, le malaise économique de ceux qui ont cru pouvoir, en les affirmant, en tirer profit. D'autre part, elles ont rendu inexécutable les réparations des dommages de guerre : les hommes n'ont pas vu, assez tôt, que seule est réelle la richesse foncière, ou la richesse marchandise, et qu'il était vain, sinon dangereux, de réclamer des signes monétaires dont la valeur est proportionnelle à un crédit défaillant.

Trouvera-t-on un système plus moderne, c'est-à-dire moins primitif? En tout cas, le problème de la monnaie (auquel il faudra revenir du point de vue social et politique) est à la base des difficultés internationales, dépassant même, on l'a compris, la question des prix de revient internationalisés.

Le petit capitaliste, généralement, aperçoit mal la gravité de la question. Effrayé par le bouleversement des habi-

tudes qu'une réforme mondiale supposerait, il la déclare techniquement impossible, et tout simplement indésirable. Néanmoins, il faudra bien en arriver non pas à supprimer un étalon commun, international; mais au contraire, à découvrir la formule qui permette d'appuyer le crédit d'Etats à Etats, de peuples à peuples, autrement que sur les espèces sonnantes qu'un gouvernement a pu se procurer.

La question de la monnaie internationale et du crédit nous amène logiquement au cinquième problème à envisager, celui des marchés.

On l'a vu, chaque nation veut exporter, doit plus ou moins exporter afin de vivre, et cependant chacune doit importer plus ou moins. Il est donc clair qu'un régime équitable des relations commerciales doit être établi.

Les nations ne peuvent sans danger continuer à surexciter leur production dans le fallacieux espoir d'envahir de leurs produits l'univers, et d'autre part continuer à se barricader contre les importations.

A la vérité ce qui frappe, c'est moins l'excès d'un nationalisme économique, on veut dire l'excès des tarifs protecteurs, des prohibitions ou des restrictions, que la méconnaissance du marché mondial. Les hommes produisent industriellement beaucoup plus qu'ils n'ont besoin. Ils s'imposent ainsi un travail excessif qui n'a pas sa récompense et qui ne peut avoir sa contre partie dans une augmentation du bien-être. Il devient urgent qu'ils prennent conscience de cette situation et qu'ils s'accordent pour organiser et au besoin contourner la production. C'est la rationalisation; problème politique autant qu'économique et social, et qui ne trouvera d'apaisement, que s'il est internationalement traité. La question des douanes et de la liberté du commerce n'est, à y bien voir, que secondaire; sa solution ne sera qu'accessoire, instable, insuffisante, tant que le problème de fond ne sera pas résolu.

De même, le problème colonial, qui est surtout celui de la répartition des colonies entre puissances, et dont les manifestations irritantes pourraient être prochaines, est

inclus dans ceux qu'on vient d'ébaucher. C'est en fonction de l'un ou de l'autre, distribution équitable des matières premières, de la main-d'œuvre, des marchés, qu'il se pose et se posera.

En définitive c'est une considération d'ordre moral, autant que d'ordre économique, qui est à faire admettre par les hommes, si on veut obtenir la paix entre eux. Ils ont exagéré leurs besoins. Le stimulant du désir d'un plus grand bien-être, stimulant industriel et commercial, est comme les stimulants, il énerve et use ceux qui en abusent. Nous voulons plus et plus de gain, plus et plus de bien-être, soit; mais alors que chacun et tous admettent la nécessité d'un plus grand travail, d'une plus grande peine, et conséquemment la difficulté d'un plus large enrichissement personnel et patrimonial. C'est ici que l'économique rejoint le social et donc la politique.

La solution internationale des problèmes économiques ne peut s'envisager isolée d'un plan d'ensemble, et collectif, qui comporte l'assainissement, sinon la réforme, des relations dites sociales entre les hommes au travail, et non moins de leur organisation dite politique.

Il peut paraître de prime abord que ces choses-là ne devraient pas déborder du cadre national; mais à quoi bon nier les faits?

Plus les nations de même civilisation prendront conscience de la communauté de leurs intérêts généraux, plus s'atténuera le jeu de dessous de la politique, ou bien il viendra au grand jour. La paix en sera facilitée.

## CHAPITRE II

### LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

Deux faits, universels, ou presque, qui dominent le problème des relations sociales, voire politiques, entre citoyens d'un même pays et entre peuples nous offrent l'exemple qu'une action concertée internationalement s'impose aux pays et aux Etats. C'est le fait d'une notion inexacte de la nature de la monnaie — c'est le fait du développement formidable de l'institution bancaire.

Quand les Français commencèrent à prendre conscience de ce qu'est l'inflation, c'est-à-dire à connaître la vanité du nominal de leur monnaie, la discussion recommença pour savoir si la monnaie est en soi une richesse ou simplement un signe de la richesse. On aurait pu croire la question résolue depuis longtemps! Elle ne l'est pas. La confusion persiste. Elle engendre non seulement un usage qu'on pourrait appeler discordant de la monnaie, mais encore toute une politique, intérieure et extérieure, souvent hésitante ou incohérente.

Jadis lorsque les transactions commerciales se faisaient

uniquement en espèces monnayées et de bon titre, lorsqu'en même temps la somme des espèces en cours était sensiblement égale à la valeur des produits échangés, la monnaie était véritablement une richesse, assimilable exactement à une marchandise. C'était un troc que d'échanger du blé contre de l'or. Ces temps ne purent durer. Puisque la matière précieuse était elle-même une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, et qu'on pouvait l'utiliser aussi bien à d'autres emplois que celui de la circulation monétaire, il fallait fixer arbitrairement le prix de l'unité servant de monnaie. La monnaie dès lors commença à être quelque peu un signe, et moins une richesse réelle.

Au cours des âges il arriva que les gouvernements monnayeurs durent altérer leur monnaie, en imposant toutefois le cours forcé. A l'intérieur du pays où cette monnaie était officielle elle devenait un signe plus qu'une richesse.

Un jour vint que les espèces monnayées ou monnayables ne furent plus assez considérables en quantité et en valeur pour suffire aux opérations commerciales ; d'autre part leur transport devenait de plus en plus difficile et onéreux. La lettre de change ne tarda pas à se substituer à la monnaie monnayée, elle en était le signe ; elle représentait une richesse quelque part accumulée.

Le crédit, le crédit commercial s'entend, en se généralisant devait pousser à l'évolution de la nature de la monnaie. Sans doute le billet de banque d'Etat correspond-il, parfois et en partie, à une encaisse de matière précieuse. Cependant, il est nécessaire, pour l'établir et le maintenir, de mobiliser non seulement le « crédit » de l'Etat, mais encore le crédit de particulier à particulier, en sorte que circule par le billet de banque, par le chèque, par la traite, une monnaie beaucoup plus considérable en nombre que les espèces. On ne peut dire que cette monnaie soit sans valeur ; elle a ou plutôt elle devrait avoir, exactement, la valeur de ce dont elle est représentative, car à ce degré d'évolution elle n'est plus une richesse en soi, elle est seulement un signe, un truchement de richesse.

Il serait donc logique de considérer la monnaie comme une représentation figurative de richesses, de telle sorte que dans l'appréciation de la fortune publique il conviendrait de ne pas additionner les biens, ou fonds, et les signes monétaires. Mais les hommes de ce temps persistent à confondre la monnaie-figure avec la richesse.

Les conséquences de cette imperfection de raisonnement, de cette incompréhension des réalités peuvent être saisies par des exemples. Celui des « changes » a été frappant jusqu'à ces derniers mois, depuis 1920. Les peuples, pour apprécier réciproquement la valeur au change des monnaies nationales, supputaient tantôt les « espèces » métalliques que le gouvernement du pays considéré détenait ; tantôt, ou parallèlement, mais dans une plus faible mesure, le « crédit » de ce pays, lequel est composé de deux éléments, l'un réel, tangible, la richesse ; l'autre hypothétique, et en quelque sorte moral, variant selon des situations politiques différemment interprétées. Le « bien » réel, c'est le sol, le sous-sol, les instruments de travail, l'activité commerciale ; le « bien » hypothétique, c'est l'usage que la collectivité fera du premier dans des circonstances supposées. Tout cela, cependant, encaisse or, réserves de devises étrangères, ressources des fortunes particulières, possibilité de travail, était additionné tendancieusement : de cet amalgame naissait le taux de change.

En vertu de ce faux principe, si un pays eût détenu, par hasard, ou manœuvré tout l'or et toutes les matières précieuses monnayables existant dans le monde, la monnaie des autres pays se serait profondément avilie ; la sienne aurait pris une valeur excessive, monstrueuse. Présenter ainsi les choses n'est pas les pousser à l'absurde. Les faits sont allés jusqu'à cette extrémité que l'in vraisemblable parut vrai : des paysans pauvres avec une monnaie au pair de l'or, et d'autres, hier encore riches de leurs créances répandues sur le monde, riches toujours de leur patrimoine foncier et industriel autant que de leur énergie et de leur labeur, avec une monnaie s'avilissant chaque jour.

Le fait de considérer la monnaie à la fois comme une richesse et comme un signe de richesse a poussé au paroxysme la perturbation des changes devenant problème politique.

C'est encore la même confusion qui a pu faire croire à un moment donné à des Français que l'Allemagne pourrait réellement payer en or, ou en monnaie appréciée, les réparations de la guerre. Et voilà que d'autres peuples, créanciers, s'obstinent à cette illusion. Il reste une opinion publique pour croire qu'existe quelque part une somme d'or monnayée suffisante aux paiements internationaux ; tout au moins une masse de « devises » possédant comme une valeur intrinsèque.

Sur le plan économique il n'existe, cependant, qu'une valeur solide, qu'une richesse, celle du travail humain transformé ou se transformant en produits, les biens fonds eux-mêmes étant vains aux règlements entre nations s'ils ne sont pas exploités convenablement ou exploitables.

Mais pour utiliser aux fins de paiement les marchandises-valeurs, il faut les faire circuler, les échanger, c'est-à-dire d'une part en trouver l'emploi, la consommation, à des conditions intéressantes, de l'autre n'en pas priver tellement le débiteur, qu'appauvri il ne devienne incapable de poursuivre son travail. Il est clair qu'une inexacte notion de la nature de la monnaie a retardé, même empêché la solution du problème des dettes internationales par des traités de commerce adaptés aux réalités politiques et économiques.

Que les hommes, en mal de réorganisation et de combinaisons internationales depuis 1919, n'aient pas sérieusement réfléchi à ces choses ; qu'ils se soient obstinés à des errements, dont ils sentent, même créanciers, la déception amère ou l'aiguillon lancinant, c'est qu'ils n'ont pu sortir intellectuellement de la confusion, parce que l'or les a séduits, subjugués ; ils ont adoré le veau d'or ; ils continuent.

L'erreur sur la nature de la monnaie pourrait avoir encore d'autres conséquences politiques. Les citoyens ne se

lassent de raisonner et d'agir comme s'il y avait d'une part une richesse d'Etat, la monnaie, et de l'autre des richesses particulières. Ils s'obstinent à croire en des systèmes qui donneraient de la valeur à la monnaie d'Etat, hormis le seul, c'est-à-dire la plus-value du travail et de l'épargne de chacun, seul gage certain de la monnaie en cours, eût-elle la contre-partie de quelques lingots d'or.

De son côté l'Etat, qui bat monnaie avec les richesses des particuliers, se met à penser que cette monnaie-signes se transforme automatiquement en richesse, dont il serait le propriétaire. A quoi le pousse, évidemment, une sorte de marxisme latent, cherchant à lui conférer des droits régalien sur la monnaie, et davantage, sur les biens qui la gagent. Ainsi, par un tour de passe-passe ingénieux l'Etat deviendrait le banquier unique de ses sujets, alors qu'en réalité, depuis que la monnaie est un signe, ayant cessé d'être une richesse, les particuliers sont les banquiers de l'Etat.

Nous touchons du doigt le côté politique, voire le vice politique de cette affaire. Imaginons qu'un jour dans un pays l'Etat arrête la course de la monnaie, ne serait-ce qu'en déniait toute valeur de signe aux billets en circulation : tout s'arrêterait. Ce n'est pas désormais le coup de fusil qui fera le coup d'Etat ; c'est le coup de la « Banque » sur laquelle on mettra la main, soit par violence, soit par ruse, tandis que les citoyens sommeilleront. Et les fauteurs pourraient bien être, consciemment ou inconsciemment, les agents d'ambitions étrangères, financières ou politiques. On verra que la même manœuvre, plus dangereuse encore, parce que plus vaste, risque d'être tentée sur le crédit.

Les nations qui pour la paix cherchent leur indépendance dans l'ordre d'une association internationale n'ont donc pas seulement à se demander comment elles limiteront leurs armements, jusqu'à quel point elles abaisseront leurs barrières douanières, de quelle façon elles se distribueront les matières premières et la main-d'œuvre ; elles devraient se mettre d'accord sur une définition internationale de la

nature et du rôle de la monnaie, et sur les relations saines de l'Etat monnayeur, des financiers régulateurs, et des particuliers, usagers.

Il convient de s'arrêter maintenant à un second fait général, qui n'est pas en lui-même conséquent du premier mais qui lui est connexe: il s'agit du développement considérable de l'organisme bancaire, un des phénomènes économiques et sociaux les plus impressionnants, et les plus caractéristiques de notre époque de production intense.

Ce développement est normal; il est en proportion du besoin de crédit, en un temps où la monnaie traditionnelle non seulement est insuffisante aux opérations commerciales, mais a perdu, ou à peu près, toute valeur intrinsèque pour ne vivre elle-même que de crédit.

Le crédit, qui décuple la monnaie, et qui devient une monnaie, il faut le mobiliser, le faire circuler; c'est là le rôle des banques, qui, en plus, sollicitent le dépôt et assurent la garde, voire la gestion des valeurs mobilières et des espèces, en sorte que les particuliers ont entre les mains de moins en moins d'argent. Ainsi les banques sont-elles maîtresses du crédit, ses régulatrices, comme l'Etat est maître et régulateur de la monnaie.

Les banques ne possèdent pas, au sens propre du mot, le crédit, c'est-à-dire les richesses qu'il exprime; elles le détiennent. Il y aurait beaucoup à dire sur cette circonstance sociale de détenteur-gérant se substituant par la force des choses au propriétaire, qui tantôt le voulant bien, tantôt n'en pouvant mais, abandonne ses devoirs et quelques uns de ses droits.

Ce qui est surtout à retenir, c'est l'importance croissante du crédit, et parallèlement l'importance croissante de l'institution bancaire à une époque où les affaires, production et négoce, exigeant des sommes considérables, les chefs d'entreprise deviennent de plus en plus rares qui pos-

sèdent par eux-mêmes la totalité de leurs fonds. Entrepreneurs de toutes sortes, et par là travailleurs de tous genres dépendent de plus en plus du crédit et des détenteurs de crédit.

Le « capital » qui est devenu matière première indispensable à l'activité humaine s'exprime sur le marché lorsqu'on veut l'acquérir ou le vendre par la monnaie et le crédit. L'institution bancaire la manœuvre dans des proportions qu'on fixait, naguère, pour l'Europe à cinquante pour cent.

Il y a, certes, à côté de la Banque, grossiste de crédit, la Bourse, marché des valeurs mobilières; ce marché est toutefois restreint à ces valeurs mêmes, lorsqu'elles sont cotées. Si leur émission et leur commerce ne sont pas nécessairement le fait des banques, elles supposent un jeu considérable du crédit. Les besoins des usagers émetteurs et aussi bien les exigences des prêteurs, actionnaires et obligataires, ont rendu presque indispensable la constitution des titres au porteur. Ces titres, quelquefois achetés ou vendus réellement, la spéculation les manœuvre et s'en sert dans des proportions bien supérieures à la quantité de richesses qu'ils sont sensés représenter. La couverture de l'opération ne peut être faite que par une inflation du crédit.

Mais ce jeu du crédit influence l'appréciation de « la valeur mobilière », du titre, qui devrait cependant suivre l'estimation de l'affaire industrielle ou commerciale dont elle est une part. Ainsi, la matière première qu'est le capital, indispensable à l'industrie et au commerce, a son marché commandé indirectement par les grossistes de crédit. La loi de l'offre et de la demande en est compliquée, même altérée.

Sans doute la Banque d'Etat, escompteur définitif du crédit, règle-t-elle ses opérations selon les besoins et circonstances, en sorte que les escompteurs secondaires sont retenus. Tout va bien tant que la somme des crédits managée par les banques est inférieure sensiblement à la somme

des espèces et du crédit commercial régularisée par la Banque d'Etat. Mais cet ordre pourrait être rompu, et une puissance financière se créer, qui dominerait la Banque d'Etat, puis l'Etat.

La monnaie d'Etat n'étant forte que du crédit des particuliers, mobilisé par les banques, et l'Etat réclamant pour sa trésorerie un nouveau et large crédit des particuliers, l'Etat et les banques ont partie liée. Peu de puissances sont comparables à celle de l'institution bancaire puisque l'Etat lui-même a besoin d'elle. On l'a vu d'une façon saisissante au cours de ces dernières années, dans tous les pays.

Il n'est pas dit, le moins du monde, que cette institution soit en elle-même malsaine. Elle est nécessaire. Mais on ne saurait attirer trop l'attention sur le fait qu'elle est de profession libre; quiconque possédant un peu d'argent et de l'entre-argent peut ouvrir une banque, recevoir des dépôts, mobiliser le crédit...

Cette profession libre, et presque sans contrôle, possède plus qu'aucune autre le pouvoir de couler dans un même moule ceux qui la pratiquent, et d'établir entre eux une solidarité d'intérêts. On a raison de dire « la Banque » au lieu de dire les banques. Et comme finalement dans les transactions internationales le crédit-monnaie, extrêmement fluide, joue considérablement, l'expression de « finance internationale » est relativement exacte, sans même que des accords soient intervenus entre les banquiers de divers pays.

Nous voici, logiquement, à la convenance pressante, d'une réglementation internationale de l'institution bancaire. Nationalement et internationalement cette institution est capable de faire le coup d'Etat, aussi bien qu'elle serait à même, une fois dotée d'une réglementation et d'un contrôle, d'un statut en accord avec les circonstances économiques et sociales, d'éviter l'emprise d'un Etat dictatorial.

On conçoit donc mal, comme remède, la thèse collectiviste prônant que l'Etat devrait être seul détenteur et régulateur de la matière première qu'est le capital; cette thèse prépare la dictature de la finance. Le remède, homéopathique,

conduirait tôt à un mal irréparable. On conçoit mieux une législation concertée par ceux qu'intéresse le capital: ses propriétaires, ses usagers (producteurs et négociants), ses gérants et régulateurs (les banquiers) avec le pouvoir politique qui peut en être ou détruit, ou fortifié. Mais cette législation n'a-t-elle pas comme le besoin intrinsèque d'être internationalement conçue et convenue puisque le fait, à ordonner, est de portée internationale?

### CHAPITRE III

## LES HOMMES AU TRAVAIL

---

Les relations des hommes dans l'ordre du travail constituent ce qu'on appelle généralement la question sociale. Le terme ne serait pas adéquat à la réalité si on le restreignait aux rapports des grands employeurs industriels et de leurs salariés ouvriers.

La réalité est plus complexe ; elle ne se borne pas à une opposition de « classes » que le législateur cherche maintenant à résoudre, après avoir laissé longtemps les forces en présence trouver d'elles-mêmes un compromis. Elle comporte l'action et la réaction réciproques de groupes et de sous-groupes, que leur manière même de travailler pour le pain quotidien ou l'enrichissement caractérise et définit plus encore que leur position traditionnelle sur l'échelle sociale ou l'échiquier politique.

Le problème social reste ; mais son aspect politique cessera de s'imposer tandis qu'apparaîtront davantage son aspect économique, d'une part, son aspect international, d'autre part, tous les deux très voisins. La vie sociale est



fonction de conditions économiques ; le phénomène est pareil sensiblement dans tous les pays civilisés ; c'est donc internationalement, plus que dans les frontières nationales, que les groupes sociaux tendent à s'organiser sous la pression des faits, et des doctrines.

Le premier groupe, celui des employeurs, a cette marque essentielle que ses membres ont besoin de la collaboration directe et continue d'autres hommes dits salariés, dont le nombre fait varier l'importance et le bénéfice même de l'entreprise. En effet, le principe de ce mode social de travail est que l'employeur prenant à sa charge la plupart des risques se contente d'offrir à ses collaborateurs ouvriers un salaire fixe ; il prélève ainsi un profit sur leur labeur qu'il achète et qu'il revend en quelque sorte. Non pas que le bénéfice total soit la somme des gains effectués sur le rendement du travail ouvrier puisque l'ingéniosité industrielle et commerciale de l'entrepreneur-employeur en constitue souvent la cause principale ; mais, socialement, le rapport de l'employeur à son salarié est celui de l'acheteur au vendeur, acheteur en gros et vendeur au détail.

La valeur de cette méthode paraît être qu'on ne peut aisément la remplacer par aucune autre plus productive. En sorte que, malgré ses déviations et ses abus, elle s'est imposée et demeurera sans doute longtemps sous des formes apparemment diverses.

Mais, deuxième note caractéristique, aujourd'hui de plus en plus accusée, l'entrepreneur-employeur a besoin de capitaux, véritable matière première indispensable, autant sinon plus que de main-d'œuvre. Avec ses collaborateurs salariés viennent ses collaborateurs capitalistes, actionnaires, obligataires, commanditaires, peu importe, dont il dépend plus encore que de ses salariés. A mesure qu'il étend son affaire, il peut de moins en moins prétendre à la posséder.

L'organisation syndicale de ses collaborateurs salariés,

d'une part, et de l'autre les exigences de ses créanciers-prêteurs, eux-mêmes agglutinés et fédérés inconsciemment par l'organisation bancaire, le contraignent ou vont le contraindre à une position nouvelle.

En face de lui, encore, il a le consommateur, réclamant des prix moindres, et achetant davantage dans la mesure même où ces prix sont avantageux, tandis que collaborateurs salariés et collaborateurs capitalistes réclament, à qui mieux mieux, salaires plus élevés, dividendes plus nourris. L'entrepreneur-employeur, qui paraissait n'avoir à se soucier que de ses intérêts propres, devient en réalité une sorte de gérant de la chose publique, chargé de coordonner, d'harmoniser et d'arbitrer les intérêts de tous, qui sont souvent opposés. Il est un régulateur de la prospérité collective. Et voilà pourquoi le bien public solliciterait qu'aucun ne pût se hausser à cette mission sans faire preuve de compétence.

Ces constatations font apparaître qu'il serait simpliste de ne retenir qu'un groupe dit groupe patronal, et inexact de le confondre avec le groupe capitaliste. En particulier, l'expression capital d'une part, travail de l'autre est maintenant périmée pour qui sait voir. Le groupe des employeurs se subdivise selon qu'il y a production ou commerce au principal de l'activité ; selon que l'employeur est maître ou non de son capital ; selon que l'importance de son entreprise a une envergure régionale, nationale ou internationale ; selon encore qu'il apporte des matières premières industrielles, ou qu'il les transforme. De plus, la distinction entre industriel et agriculteur est essentielle s'ils sont producteurs l'un comme l'autre.

La confusion serait grave parce que chacun de ces sous-groupes ne va pas, ne peut pas se comporter de la même façon, ni socialement, ni politiquement, ni internationalement. Par exemple, le petit transformateur industriel, à peine dépendant du groupe capitaliste, sera plus volontiers patron à la vieille mode que féru des avantages de la convention collective ; plus individualiste que syndicaliste ; plus nationaliste qu'internationalement cartellisant. Au contraire, le

grand chef d'industrie voit en face de lui le capitalisme, à moins qu'il ne cherche à l'intégrer ou n'accepte d'y être intégré. En tout cas, il sera aisément partisan de la concentration, de l'entente, nationale ou internationale, du cartel, sinon du trust. Il représente de tels intérêts, de tels capitaux, de telles masses de collaborateurs salariés, il constitue une telle puissance que sur le plan national comme sur le plan international son intervention, politique ou sociale, est importante, presque décisive.

C'est lui qui va peser sur la rédaction des traités de commerce et des accords financiers, sur les échanges entre peuples de matières premières et de main-d'œuvre, et donc sur les relations politiques des Etats, tandis que les employeurs moyens, avec d'autres intérêts et d'autres procédés, pourront contrebalancer ses vues et son action, tandis que le groupe capitaliste verra et agira à sa façon.

Mais à considérer dans l'ensemble l'employeur-entrepreneur, il est clair que son organisation et son intervention débordent nécessairement du cadre national. Et l'on peut dire que dans ce domaine comme en d'autres il y a dépendance internationale.

En tous cas une sorte d'éducation internationale serait à mener. Le mécanisme social étant devenu sensiblement le même dans tous les pays, si l'entrepreneur-employeur sait comprendre la tâche qui lui est dévolue, s'il l'accepte ainsi qu'un devoir public, le régime actuel, s'améliorant, se poursuivra. Mais au cas contraire ce serait une tentative douloureuse d'étatisme et de pseudo-collectivisme, ou bien un essai rudoyant de corporatisme oligarchique, de dictature féodale, réaction naturelle à la dictature prolétarienne, celle-ci impossible à tenir parce qu'improductive et désordonnée.

Les gouvernements et les peuples ne peuvent se désintéresser de cette éducation possible, de cette réglementation désirable.

A retenir la hiérarchie sociale, telle que l'habitude semble l'avoir consacrée, apparaît, en second lieu, le grand groupe de ceux qui trouvent dans leur activité propre, individuelle ou familiale, dans leurs propres ressources et dans leur propre talent le principal de leurs bénéfices.

Les professions libérales en constituent une part importante. Mais si on cherche à le caractériser, par comparaison avec le premier, on doit y comprendre les artisans, les petits commerçants, les représentants de commerce et le plus grand nombre des ruraux. Sans doute, et de même que dans le premier groupe, l'importance de la richesse acquise ou de l'enrichissement possible par l'exercice de la profession établit entre les membres des différences marquées. Néanmoins une analyse qui céderait à ces considérations extérieures serait inexacte parce qu'elle marquerait mal le fait social.

En réalité, ce groupe des professions individuelles se rend très nettement compte qu'il est distinct essentiellement du premier ; c'est pourquoi, depuis que les conditions économiques ont été modifiées profondément par l'événement de la guerre et ceux de l'après-guerre, dans beaucoup de nations d'Europe, on voit les membres de ces professions se placer d'eux-mêmes, socialement, et même politiquement, hors du groupe des employeurs. Déjà ils tendent à se constituer en catégories nouvelles, par exemple celle des travailleurs intellectuels, ou celle des artisans, chacune cherchant à s'organiser.

Celui qui pratique une profession individuelle ne peut compter que sur lui-même, puisque la nature même de son activité est la mise en œuvre d'un talent, d'une disposition personnelle. L'aide de collaborateurs-employés lui est tout à fait secondaire. Le médecin, l'avocat, l'artiste, s'ils peuvent, certains, céder leur clientèle, ne peuvent aliéner leur cerveau ni leur habileté. Ce n'est pas que plusieurs ne cherchent à produire en équipes, ni certains à industrialiser leur profession ; mais on comprend, et c'est là l'essentiel, qu'ils ne peuvent avoir le même esprit, la même conception de l'organisation sociale que les entrepreneurs-employeurs.

Toutefois si leur attitude sociale les rapproche, leur rôle économique les sépare. Les uns, ceux principalement qui exercent des professions libérales, ne « produisent » pas au sens matérialiste que la tournure d'esprit du siècle a donné à ce verbe. Ils sont économiquement parlant des consommateurs, en opposition d'intérêts immédiats avec les producteurs, patrons et salariés.

Par contre, et assez souvent, ils forment la troupe des petits capitalistes dont « l'argent » est détenu, contrôlé en quelque sorte par les grossistes financiers.

Ils sont les derniers à comprendre ce qui s'est passé dans l'ordre économique et social depuis un demi-siècle, les derniers à pouvoir pousser à l'évolution. Cette classe moyenne, bourgeoise, conservatrice, constituera un élément de pondération et de relatif équilibre tant qu'elle sera fortunée. A mesure que par besoin d'argent l'Etat la dépouillera, à mesure que les circonstances d'après guerre l'usent et la vident, que la dictature de classe, ou l'étatisme de parti, ou l'oligarchie corporative et la féodalité financière la brimeraient et la comprimeraient, elle faillirait à son action, à son rôle de conservation. Du moins peut-on s'attendre à la voir de plus en plus réduite et comme fonctionnarisée.

Cependant un sursaut de l'intelligence, un ressaisissement des travailleurs intellectuels, la plupart encore indépendants, et leur cohésion en dehors des querelles politiques pourraient aussi bien diriger et modifier une évolution qui se cherche. La fédération internationale des intellectuels, les clercs d'aujourd'hui, n'est encore qu'un cadre qui attend mais attire le travail, ainsi que le cadre offert à la gent butinière. L'abeille est partout. Partout, en Chine, aux Amériques, dans les Indes et à Paris, elle est à la fois laborieuse et inquiète d'un ordre meilleur. L'œuvre même du pain à gagner, autant que leurs préoccupations morales ne feront-elles pas prendre conscience aux intellectuels qu'ils sont pareils en tout l'univers, solidaires, et que leur action devrait être internationale ?

Des artisans, on peut dire qu'ils ont un sort encore plus précaire que la bourgeoisie des professions libérales. La transformation économique et sociale les a saisis dans son engrenage, eux et les petits commerçants, et tous les intermédiaires libres. Leurs jours sont comptés s'ils ne savent pas se discipliner, faire la république (non la démocratie) professionnelle. Ils sont guettés par le salariat, ou le fonctionariat.

Mais la résistance des « paysans », ces artisans de la terre, sera tenace et peut-être victorieuse, encore que certains climats et certains sols prêtent à l'industrialisation de l'agriculture. Les ruraux formeront longtemps, et peut-être toujours en Europe, pendant notre civilisation, contre-poids à l'industrialisme capitaliste, avant-coureur d'étatisme. L'exemple présent de la Russie est net. La masse paysanne ne se laisse pas mener. Elle ne se laissera pas dépouiller, et l'on a besoin d'elle. Plutôt, elle visera et elle vise à la possession du sol, fût-ce par la dépossession du grand « propriétaire ». Par ce côté-là elle sera ou se croira socialiste ; par ce côté-là elle rejoint déjà le groupe des salariés qui, lui, vise à retrouver la possession, la propriété de son travail, ce pour quoi il se croit, à son tour, et illogiquement, socialiste.

Deux dangers cependant menacent l'indépendance du paysan. L'un, intrinsèque, la désaffection du métier, sans parler de la stérilité familiale (mal français plus qu'européen) ; l'autre, le manque de crédits. En d'autres termes, l'agriculteur souffre du mépris social où il est tenu, et de l'infériorité économique où sa profession subsiste.

Certes il n'est point disposé par nature à la fédération internationale. Néanmoins, les représentants de l'agriculture s'étant rencontrés, sans s'y attendre, à Genève en 1927, à la Conférence économique internationale, sont convenus que le mal était partout le même, et que dès lors une action concertée, internationale, à base professionnelle, la mutualité y aidant, serait le remède convenable.

Voilà pourquoi, encore, on peut prétendre que la vie professionnelle du rural lui-même pourrait bien le pousser à des

conceptions internationales de l'ordre social, puis à des réalisations de caractère politique, plus prochaines et plus exigeantes qu'il n'était hier à imaginer.

Le troisième grand groupe, celui des salariés, comprend tous ceux qui n'ont pas été recensés et aussi bien les fonctionnaires.

Ce qui le caractérise, c'est la fixité de sa rémunération pour un travail donné. Quel que soit le nombre des co-salariés, quelle que soit la somme des capitaux engagés, quels que soient les éléments de bénéfices ou les risques de pertes, la rémunération du « travailleur » est sensiblement la même. Ses aptitudes professionnelles se hiérarchisent mal en catégories définies et marquées par le taux du salaire. Le salariat ouvrier, c'est le nivellement. L'énergie individuelle, l'initiative, l'intelligence, tant qu'elles ne permettent pas d'échapper au salariat avec l'aide d'autres circonstances, restent trop des valeurs stériles, au moins pour celui qui en fait montre.

C'est là le défaut social aussi bien qu'économique du salariat. Il ne favorise ni la personnalité, ni le rendement. Assimilant au même sort des individus fort inégaux, il les pousse à se constituer en classe, et même en caste dont la force numérique essaiera d'obtenir, à l'encontre parfois des convenances économiques, ce que l'action individuelle n'arrive pas à se procurer, un salaire plus élevé et, en place de participation aux bénéfices, une somme moindre de travail pour le même salaire.

Le travail à la journée, résultat mécanique de la grande industrie, en un temps où l'aspect social et humain de la production échappait à un patronat fraîchement établi, a prolétarisé les masses ; il a ainsi engendré la révolte endémique. Les quelques correctifs apportés à cette conception de labeur grégaire, les gratifications, les primes au rendement, la participation aux bénéfices, sont des indications

d'une réforme essentiellement utile, plus que des réalisations généralisées, modifiant en soi le régime.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'on pourrait aisément supprimer le salariat. Le salariat industriel en particulier a été et reste la conséquence à peu près inévitable, l'issue normale des moyens nouveaux qui sont venus s'offrir à la production. La machine, amplifiée par la vapeur, supposait des organisations d'une telle compétence et d'une telle envergure que l'artisanat allait être éliminé. La formule financière de la Société anonyme se substituant de plus en plus à la propriété individuelle des instruments de travail, c'est tout autant la conséquence du machinisme.

Le mouvement de concentration des entreprises industrielles et commerciales ne peut qu'accentuer sa vitesse. Seule, en effet, la production en grande série, de plus en plus standardisée, permet d'utiliser au mieux les procédés scientifiques et techniques de fabrication qui sans arrêt se rénovent, et en même temps rend capable l'entrepreneur, aussi bien que ses collaborateurs, de soutenir la concurrence étrangère.

Tout cela implique l'élargissement du salariat, que l'étatisme industriel lui-même ne ferait que généraliser.

Ce n'est donc pas, semble-t-il, en poussant à l'artisanat qu'on corrigera le défaut social et économique du salariat ; c'est en le ramenant, par une réforme progressive, à ce qu'on pourrait appeler son statut humain, c'est-à-dire en développant tous ses éléments de collaboration possible avec l'employeur. Le terme de cette évolution réformatrice, le terme prévisible par la génération de ce siècle, sera peut-être que le travail, organisé entre collaborateurs hiérarchisés, loué, à juste prix, le capital matière première, au lieu que le Capital achète à vil prix le muscle ou le cerveau des salariés. Ce serait, aussi bien, une évolution du patronat, toute rationnelle.

Mais, dans l'état actuel des choses, il est normal que les salariés, plus que les employeurs, plus que les professionnels individuels, aient acquis une âme commune, avec un

aspect commun. La « classe ouvrière » est une formation naturelle. Sous l'aspect de divergences, aucun groupe social n'est plus uni, parce que plus caractérisé. Le premier, il a débordé hors des frontières nationales parce que le développement de l'industrie capitaliste, selon des méthodes à peu près pareilles en tous les continents, a fait partout une classe de salariés, uniforme. L'internationale ouvrière est une, malgré certaines oppositions de doctrines philosophiques ou politiques qui paraissent la morceler. Elle a entraîné et même forcé la création de l'internationale patronale ; elle accompagne l'internationale capitaliste ; elle obligera à une certaine internationale politique.

La Production, dans ses désirs de profits, comme dans ses vœux de réforme — dont le groupe employeur commence à pressentir la convenance et dont le groupe salarié exige la réalisation — est limitée par les capacités et les exigences de la Consommation, maîtresse souveraine du marché, en définitive.

Quoiqu'on en dise, il y a pratiquement la classe des consommateurs, en face des producteurs : outre que des gens consomment qui ne produisent pas (peut-être la moitié des humains, à considérer les vieillards, les enfants, les malades, les parasites et les rentiers) le producteur lui-même, employeur ou salarié, oublie facilement lorsqu'il tient sa fonction qu'il est consommateur à son tour. Devenant acheteur il présente vis-à-vis du vendeur les mêmes exigences, et parfois les mêmes incompréhensions de l'intérêt général que son propre client à son égard.

A mesure que les besoins de bien-être s'accroissent et se généralisent, l'acheteur, puissance formidable, bien que syndicalement inorganisée, classe internationale plus méprisante que toute autre des intérêts nationaux, l'acheteur exige qu'on lui livre aux prix les plus bas ce dont il a envie.

C'est lui qui fait pression sur les gouvernements pour

qu'ils abaissent les barrières douanières sans considération parfois des situations économiques, et par conséquent sociales d'un pays. C'est lui qui s'indigne contre les concentrations ou ententes industrielles, dont il pourrait, certes, avoir dommage, mais plus souvent profit, car elles sont capables de faire décroître le prix des choses. Il mêle la politique de parti au souci mal conduit de ses intérêts. Tantôt on le voit souhaiter et presque exiger l'étatisme, et tantôt se dresser impitoyablement contre le monopole d'Etat, critiquant alors avec rigueur le producteur fonctionnaire qu'il voudrait soumettre à la portion congrue. Ainsi, et dans le domaine politique lui-même, l'acheteur-consommateur intervient-il, plus puissamment qu'on l'imagine, n'aboutissant parfois qu'à troubler l'ordre qu'un gouvernement sage avait au préalable conçu.

A la vérité, ce sont les exigences des consommateurs, plus encore que les appétits des employeurs, qui imposent les bas salaires. N'est-ce pas le consommateur qui brusquement se porte à la baisse des prix lorsqu'il pressent une surproduction, et tout simplement un accident industriel ou commercial, sans se préoccuper du chômage et des liquidations ? Son indiscipline dessert finalement l'intérêt général et ses propres intérêts. Au cours de crises récentes, et dans tous les pays d'Europe, il a été facile de voir avec quelle inconscience le consommateur nuisait au producteur ; avec quelle méconnaissance des réalités il se nuisait à lui-même, car si les rôles de producteur et de consommateur se dissocient en pratique, il n'en reste pas moins que même les oisifs vivent des affaires, et que la prospérité de l'ensemble faiblit dès que la production se détend. Mais le consommateur en tant que tel n'a pas pris conscience de cette solidarité. C'est le consommateur, entité économique, qui va faire modifier, et profondément, les conditions mêmes du Commerce, distributeur des produits et des marchandises.

Depuis longtemps le commerce a son autonomie, rendue nécessaire par l'insuffisance de contact entre le producteur et le consommateur. Il est intervenu souvent, et il intervient

encore, à la manière d'un banquier du producteur industriel, lui achetant ferme et à long terme les marchandises. Il a donc sa valeur en lui-même; son rôle s'explique et par conséquent le soutient. Mais parce qu'il s'est laissé dévier, ou parce qu'il n'a pas su s'adapter assez vite aux circonstances sociales, les exigences de l'acheteur poussent à sa réforme intégrale, sinon à sa suppression.

Du commerce de gros au commerce de détail, c'est, il est vrai, toute une série de personnes qui veulent faire des bénéfices et alourdissent de degré en degré le prix des choses. Il y a dans beaucoup de pays multiplicité excessive, donc antiéconomique, des intermédiaires.

Pour vendre davantage, puisque l'acheteur limité par ses disponibilités exige les bas prix, l'industriel tend à intégrer le commerce dans ses opérations. L'agriculteur, lui, semble jusqu'ici préférer le système coopératif qui s'accommode mieux à sa manière d'être. Le mouvement des coopératives de consommation est venu à la rencontre de l'un et de l'autre. Cette double transformation du commerce est très avancée dans certains pays. Mais, de même que toute transformation, elle va amener un malaise, une crise, socialement localisée sans doute, dont les répercussions politiques pourraient être toutefois considérables. La révolution de la fonction commerciale, soit par l'intégration, soit par la coopération, pourrait nous mener, si on ne la guidait pas, si on ne l'éclairait pas de principes sages, à l'oligarchie capitaliste ou au collectivisme. Telle quelle, on veut dire dans sa tendance, elle élargit et alourdit, malgré qu'on en ait, le fait du salariat.

Les exigences, et plus simplement le jeu normal de la consommation, voilà une de ces réalités qui agira universellement sur l'ordre social, et dont un peuple ne peut dire qu'il en modèlera à lui seul le développement sain.

Mais le fait de la « population » commande de plus haut encore le problème économique et le problème social d'une nation. Or, il ne peut être contenu dans des frontières politiques.

Ce fait éminemment humain, semble-t-il, ne se laisse pas régler autant qu'on pourrait le croire par la volonté des hommes. Malthus avait cru pouvoir le saisir; ses disciples, assez dissidents du maître à la vérité, s'y sont essayés à leur tour tenacement. Leurs idées ou plutôt leurs pratiques ont pu contribuer ici ou là à accuser le phénomène de dépopulation; mais c'est qu'elles trouvaient un terrain préparé. Là où une économie saine et un ordre social équitable permettent le travail, et le travail rémunérateur, il n'y a pas dépopulation. Cet événement ne frappe que les pays arrivés à un état d'impéritie venant ou de la fatigue physiologique ou de la lassitude morale, ce qui s'engendre réciproquement.

En cette ère de dépendance internationale, ou si l'on veut de compénétration, il importe de bien voir qu'il n'y a pas trop d'êtres humains dans le monde; on pourrait presque dire qu'il n'y en a pas assez. Dès lors, le fait de moindre population dans un territoire que bornent des frontières politiques, au lieu d'être une amélioration sociale, devient une faiblesse, faiblesse économique et faiblesse politique, indiscutables. La thèse du petit nombre facilitant le bien-être ne pourrait se soutenir que si les frontières étaient véritablement étanches, et si les peuples, ou plus largement les hommes n'avaient point décidé la volonté de ne pas laisser inutilisées les ressources naturelles et les moindres possibilités de gain. Une sorte de collectivisme moral s'est emparée de l'humanité; les frontières n'arrêtent pas les appétits et les besoins.

A supposer même qu'une nation soit véritablement enclose, et qu'elle puisse se suffire, une population en régression, ou même en stagnation, la conduirait à la souffrance. En effet, non seulement il convient que les hommes s'y remplacent les uns les autres, et assez largement pour que

les accidents puissent être réparés, mais encore les besoins ont crû en proportion telle que chacun, pour les satisfaire, sera contraint à un effort plus grand si le nombre ne vient pas au secours des perfectionnements du mécanisme. La vie serait toujours chère, et pénible, et ainsi l'ordre social serait précaire sinon douloureux dans un pays qui s'obstinerait à une petite population, soit qu'il ne procréerait pas suffisamment, soit qu'il ne voudrait pas accepter le concours, coûteux en définitive, des excédents d'autres pays.

Ou plutôt, sous la pression d'autres populations, toujours prêtes à leur renouvellement et à leur croissance, les frontières de cette nation cèderaient; et alors ce serait la dépendance, mais cette fois sans dignité; ce serait l'invasion pacifique sinon l'invasion violente. La population est une force dynamique qui ne peut pas être contenue artificiellement. Elle finit par pénétrer là où le vide l'attire. Il y a dans la vie même une telle force, une telle sollicitation qu'elle se propage malgré tout, voyant qu'un monde encore immense lui est offert.

L'accroissement de l'humanité est une loi inéluctable, à laquelle doivent s'adapter les institutions et les doctrines, et qui nous ramène à la conclusion pratique : ou bien la compénétration et l'entraide des populations nationales, selon un statut international; ou bien l'allègement de certains excédents nationaux par leur irruption dans les pays de faible densité démographique. Pendant cinquante siècles c'est la guerre qui a réglé finalement le problème de la population. Est-ce qu'en Europe, est-ce que plus largement dans l'univers civilisé on ne pourrait pas trouver d'autres moyens ? Le fait de la population domine le problème social et finalement le problème politique. On ne peut tenter de l'ordonner au bien commun qu'en l'abordant internationalement.

Si les faits sont lourds et puissants ils se laissent souvent orienter par les idées que l'esprit humain y incorpore.

Trois grandes « écoles », d'envergure internationale, se précisent à l'observation, dans la complexité des pensers humains.

Mais il faut judicieusement faire le départ entre leur thèse doctrinale et l'adaptation de cette thèse aux circonstances, parmi lesquelles comptent grandement les influences des autres écoles elles-mêmes. Si l'on n'a pas eu soin de dégager le principe initial, le moteur intellectuel et moral de la théorie, on en retrouve mal l'action et son chemin; on risque des confusions, des erreurs; on accepte comme féconds des rapprochements et des accouplements momentanés. Mais à la longue les principes incompris se rebellent eux-mêmes contre ces interprétations tendancieuses et brisent l'ordre qui semblait établi sur la base de leur communion.

L'école libérale, il s'agit ici d'économie sociale, se caractérise par un respect exagéré des droits de l'individu, autant que par une foi aveugle au jeu bienfaisant des forces naturelles. Elle enseigne le « laissez-faire ». De même que les eaux finissent par trouver leur équilibre à mesure qu'au travers du rocher elles communiquent, de même les hommes trouveront l'équité à mesure que le besoin de vivre les mettra en contact; il y aura des sacrifiés; mais la victoire de la force n'est-elle pas une des lois essentielles de la nature ? En contrariant le jeu de la force, on contrarie la nature elle-même et on aboutit à des résultats regrettables.

Il sera donc logique que l'employeur imbu de cette doctrine vise obstinément à produire au meilleur marché le plus de marchandises possibles et par là même à s'enrichir sans autre considération. Quelle que puisse être sa générosité privée, quelles que puissent être ses convictions philosophiques ou religieuses, et sa conception de la vie, le libéral économique veut les ignorer lorsqu'il tient la fonction de producteur-employeur. Il a besoin de collaborateurs; il en « tire » le plus en les payant le moins; il fait avec eux un

marché; la loi de l'offre et de la demande doit à ses yeux fonctionner pleinement. Et de même se comportera-t-il en face du consommateur en qui il ne voit qu'un facteur économique de sa prospérité propre.

Cependant il se glorifie de sa thèse et de ses actes parce qu'ils sont auréolés du principe de liberté, droit de l'homme.

Entre l'école libérale et l'école socialiste on place volontiers comme moyen terme celle qui s'inspire des enseignements évangéliques. Cependant, elle est fort différente et de l'une et de l'autre; elle ne peut se plier entièrement ni à l'une ni à l'autre, encore que ce soit plutôt à certains aspects du socialisme qu'elle puisse trouver comme un reflet de sa propre vie.

Cette doctrine part de l'idée souveraine que l'homme, créature de Dieu, possède, supérieurement aux contingences, une personnalité, une conscience, des droits et des devoirs, une mission qui dépassent l'ici-bas. Elle rappelle le commandement divin qui impose à chaque homme le respect de tous ses semblables et plus que le respect, l'amour, devant engendrer le dévouement jusqu'à chercher pour tous ce qui est échu à quelques-uns. Elle rappelle non moins l'obligation du travail, et le devoir pour chacun de développer le plus possible son humanité; le devoir de croître et d'engendrer dans la limite des puissances de l'être.

Par conséquent, si les circonstances économiques amènent les humains à se distinguer entre employeurs et salariés, les premiers auront immédiatement la charge que les seconds puissent mener une vie pleinement humaine et pleinement familiale.

D'autre part, l'école sociale chrétienne reconnaît comme convenable à l'ordre, en tout cas comme préalablement établi par le Décalogue, le respect de la propriété individuelle, stimulant de l'effort et récompense naturelle de l'activité déployée. Cependant elle pose des limites, non pas à l'ampleur, mais au droit d'usage de cette propriété; elle en exige des devoirs aussi considérables que ses droits. Elle

la considère en effet non point comme un droit en soi, mais comme la détention temporaire d'un certain nombre de biens mis par le Créateur à la disposition de la collectivité humaine; biens dont le « propriétaire » devra rendre compte au « Souverain Juge » et dont il ne pourrait mésuser sans que le pouvoir temporel eût l'obligation d'intervenir.

Cette école admet l'inégalité pratique des hommes, ne retenant au chapitre de l'égalité que le droit à être traité en homme, et par les hommes, et par le Créateur. Elle enseigne donc le respect de la hiérarchie, et sous le nom d'humilité la convenance de s'y placer; sous le nom de résignation, celle de n'en pas troubler l'ordre par une ambition nuisible aux droits d'autrui. Mais quand il s'agit de revendiquer les droits de l'individu et de la famille, droits spirituels et droits moraux, et aussi bien droits temporels, elle se redresse.

Cette doctrine a pu subir des éclipses; elle a pu se laisser dévier par les prétentions des politiques et anémier par les habiletés de quelques-uns de ses théoriciens; mais à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, alors que le « libéralisme » avait déformé les consciences, et ainsi les conditions du travail, elle a élevé sa foi avec une hauteur et une force qui obligent aujourd'hui et obligeront à compter avec elle.

Il y a socialistes et socialistes. Les uns acceptent finalement les données économiques de l'époque et cherchent d'abord à les organiser, à les améliorer au profit des non fortunés; ils envisagent la constitution par étapes d'un ordre social où la répartition des profits et des richesses serait moins inégale. N'était une prévention, souvent réciproque, d'ordre philosophique à l'endroit de l'école sociale chrétienne, ils pourraient aisément en adopter certaines conclusions, se réclamer de plusieurs de ses principes et joindre aux siens leurs efforts.

Les partisans de l'étatisme collectiviste sont consciemment, intégralement, des socialistes. Leurs revendications actuelles visent sinon à la suppression de toute propriété individuelle, ce qui est la thèse de combat des communistes,



du moins à une inclusion de la richesse acquise, épargne ou fortune, dans un avoir collectif que gérerait l'Etat.

Il devait venir tout naturellement à l'esprit de certains que si l'usage du capital était aux mains de l'Etat, entité bienfaitrice et souveraine, toutes les misères du salariat seraient supprimées. Un seul employeur, un seul entrepreneur : l'Etat. Ainsi serait répartie à chacun la juste et quote-part des profits. C'est la mystique étatiste, persistance inconsciente peut-être, mais tenace, de la notion d'une autorité équitable et bonne parce qu'elle procéderait du Droit, de l'Idéal, et en quelque manière du Divin.

Mais le socialisme étatiste ne supprimerait pas le salariat, puisqu'au contraire il le généraliserait sous la férule de l'Etat capitaliste, incarné en quelques financiers. Si les salariés courent en ce moment un risque, c'est que les puissances d'argent et de direction industrielle se confondant avec les pouvoirs politiques ne fassent retomber l'humanité sous le règne du pouvoir absolu.

De fait l'école socialiste marxiste a abouti, en pratique, au communisme bolcheviste, qui dissimule mal sous la pseudo-dictature de la classe ouvrière la toute-puissance du Capital détenu par quelques mains.

Quant au fascisme, dont il faut attendre pour le juger qu'il ait poussé plus loin son évolution, il apparaît, même en ses moyens politiques de dictature, comme un essai d'application de la thèse étatiste socialiste. Mais il s'est heurté aux réalités et aux puissances, et socialement il restera, semble-t-il, moins une école qu'un stimulant à la conjugaison de l'école socialiste réformiste et de l'école chrétienne sociale pour parvenir à une sorte de « professionnalisme ».

Une profession, cela forme un tout, à y bien voir, depuis l'employeur, chef d'entreprise jusqu'au salarié spécialisé et jusqu'au vendeur des produits fabriqués. Il serait logique d'y incorporer le prêteur d'argent, mais le capitaliste, qu'il soit l'Etat ou le particulier, semble vouloir demeurer à part.

L'organisation de la profession sera facilitée sans doute par le besoin de cohésion des « travailleurs », quel que soit leur rang dans la hiérarchie, par l'intérêt commun d'une production plus méthodique, plus sûre, plus habile, pourvoyeuse de plus de profits.

La « rationalisation » s'impose; or elle est plus qu'un moyen proposé à l'industriel; elle est une méthode, et une méthode générale, un besoin social, qui débordera spontanément l'objet et le cadre qu'on lui avait assignés. Elle s'étendra jusqu'à la sélection de l'employeur-entrepreneur, à celle du technicien, à celle de l'ouvrier. Elle contrôlera les capacités des individus, leur honnêteté et leur compétence. Elle pourrait donc faire la « profession ».

Hormis quoi, il semble bien ne rester que l'étatisme et ses inévitables méthodes de dictature, quelle qu'en soit la forme ou l'apparence.

Ce qui crée la dépendance internationale, c'est le fait de l'internationalité des groupes sociaux, des modes sociaux, des écoles sociales. Tout gouvernement est obligé, plus tôt ou plus tard, de composer avec les réalités et les influences. S'il ne guide pas l'évolution de son ordre social il risque d'en être débordé et détruit.

Mais assez vite il apparaît que la plupart des gouvernements, on pourrait dire aussi bien la plupart des pays ont intérêt à s'aider les uns les autres pour trouver la formule convenable en ce moment de civilisation économique. Ne serait-ce que pour se défendre ensemble d'une propagande qu'ils jugent dangereuse, leur rapprochement devient indispensable. C'est la contre partie heureuse de l'interdépendance; c'est la conséquence normale, ou si l'on préfère le complément obligé de cette tentative d'ajustement international que les besoins de la paix et les réalités économiques sollicitent. La paix puis la prospérité ne peuvent aller sans un ordre social favorable.

## CHAPITRE IV

### L'EVOLUTION DES FORMULES POLITIQUES

---

L'étude du régime social aurait pu comporter l'examen du syndicalisme, fait moderne ; mais on peut soutenir que le syndicat, formule de groupement, est davantage du domaine politique. Le syndicalisme tend à doubler la représentation politique de forme parlementaire, ou à compenser le pouvoir dictatorial.

Déjà, à son origine, le syndicat avait pris un aspect politique puisqu'il dut assez souvent s'imposer de haute lutte. Maintenant qu'il a acquis droit de cité, mais qu'on discute âprement, sur le terrain international, de la limite des « libertés syndicales », les gouvernements, même les plus démocratiques, sont inquiets de ses volontés d'indépendance et de ses prétentions à des droits extra-constitutionnels. Maintenant le combat va s'engager, sournoisement peut-être, mais tenacement, entre la forme syndicale d'une part,

et la forme parlementaire ou la forme dictatoriale d'autre part, pour la représentation des opinions et des intérêts.

C'est ainsi que nous allons entrer dans une période confuse, période de malaise, dont peut-être bien la masse ne sentira pas avant longtemps la cause profonde.

N'est-il pas symptomatique d'une déception, et pour le moins d'une inquiétude, que dans les pays républicains les citoyens cherchent à s'organiser en syndicats de contribuables, par exemple ? On dirait que des catégories se forment, au nom d'intérêts communs, en dehors des partis politiques. Les classes salariées n'ayant pu obtenir de leurs mandataires politiques (et à cause des divergences d'opinions politiques, sans doute) une satisfaction suffisante, paraissent de plus en plus ne vouloir agir et concourir au gouvernement que par leurs syndicats. Le salarié, le professionnel, « l'homo economicus » l'emporte sur le citoyen. Les travailleurs intellectuels, eux-mêmes, les fonctionnaires, dédaigneux, ou presque, du parlementarisme, constituent des syndicats. Il y a, désormais puissants, les syndicats agricoles.

Les pays qui rompent avec les méthodes du parlementarisme prétendent appuyer leur constitution nouvelle sur la base de la représentation syndicale.

Le syndicat tel que nous le voyons fonctionner un peu partout n'est encore qu'un essai ; par nature même il est imparfait et relativement impuissant puisque sa définition suppose encore la liberté des individus à y adhérer ou à ne pas y adhérer. Tel quel, et sans réforme radicale, il ne peut ni se substituer à la représentation dite politique, ni assurer pleinement la représentation professionnelle. Mais il est une indication, une amorce qu'on ne peut plus méconnaître.

Le Syndicat va avoir de la difficulté à grandir, à évoluer, à devenir lui-même dans son plein épanouissement, parce qu'il a longtemps combattu pour être, et qu'il s'est ainsi affirmé avant le temps. Il s'est ossifié trop tôt. Il risque de faire du rachitisme. Et voilà une autre cause de malaise dont les hommes de demain pourront souffrir. A côté de la résistance des vieux régimes, à côté de l'obstination déses-

pérée des formes parlementaires, il y aura la résistance même du syndicat à passer à la représentation professionnelle. La lutte des classes au sein de la profession pourrait bien l'accaparer longtemps, puis le tuer.

Ce qu'il faut retenir, toutefois, ce vers quoi il faut se diriger si l'on veut éviter un désordre grave pendant les cinquante années prochaines, c'est vers un ordre politique s'adaptant à l'ordre syndical, puis, et par évolution de la forme syndicale, à ce qu'on pourrait appeler l'ordre professionnel. Bien que l'expérience ait à préciser ce terme, c'est la « représentation des intérêts » que le Syndicat cherche. Il n'est pas la conséquence d'une mode, d'une idée lancée au hasard par quelques théoriciens. Il correspond à la transformation des modes sociaux que l'évolution de l'activité économique a engendrée.

Serait-ce divagation d'esprit d'insinuer que si le syndicalisme a quelque peu réussi, c'est qu'il a su unir, mieux que la formule démocratique-parlementaire, l'exercice de l'autorité et la représentation effective des intérêts économiques, qui sont immédiats et pressants ?

Volontiers on explique les difficultés et luttes politiques par un conflit irréductible entre la démocratie et l'autocratie. Illusion. Il y a, tout simplement, que l'institution politique cherche d'elle-même le juste point d'adaptation entre deux besoins inéluctables et apparemment contradictoires : le besoin pour la collectivité d'un pouvoir qui s'affirme, et le besoin pour chaque individu de ses intérêts suffisamment représentés auprès de ce pouvoir.

L'opposition n'est pas absolue entre la formule dictatoriale et la formule démocratique. De fait il n'a jamais existé et il n'existera pas de dictature durable à l'encontre d'une satisfaction soutenue de la masse des gouvernés. L'histoire montre abondamment que depuis des siècles, depuis que se sont révélés les droits de l'individu, le pouvoir dictatorial

ou bien est rejeté, ou bien est plébiscité. De même, ne peut vivre une démocratie qui ne parvient pas d'une façon ou de l'autre à imposer sa doctrine, puis à conférer ou à un homme, ou à une oligarchie, ou à un parti, la puissance de définir un programme et de l'exécuter.

L'autocrate se heurte mortellement, s'il les méprise, aux droits et aux intérêts des individus. La démocratie se décompose lorsqu'elle n'est pas capable de trouver la notion de l'intérêt général et d'assurer le respect des intérêts particuliers. L'autocrate laissé à lui-même détruit et se détruit : il a besoin au-dessus de lui d'une autorité, qu'elle lui vienne d'une croyance au magistère divin, ou de son adhésion formelle à une charte des droits de l'homme. La démocratie laissée à elle-même s'altère et se déforme ; elle a besoin, elle aussi, d'une autorité, c'est-à-dire une foi définitive en des principes, d'où découle l'esprit de discipline et d'obéissance à l'égard des hommes investis d'un mandat.

C'est ce qui explique que les dictateurs, prévenus par l'instinct de conservation, se rapprochent des Eglises ; c'est ce qui explique que les démocraties acceptent, dès le premier symptôme de leur fatigue, la domination d'un corps de fonctionnaires. Et c'est lui qui fait le dictateur. Tout cela est la résultante d'une loi de nature, plus souvent que d'une théorie ou d'une ambition.

A l'heure actuelle dans le monde, c'est la formule démocratique qui est encore le plus retenue. On note en Europe un essai de dictature de classe, ou plus exactement de dictature de parti politico-financier se servant de la classe ouvrière qu'il a réduite aussitôt en dépendance, et dont il a accentué le caractère prolétarien. Ailleurs, c'est aussi un essai de dictature de parti galvanisé par un homme, avec cette différence qu'en principe, sinon en fait, elle met à la base de son action et de son gouvernement la reconnaissance des droits de l'individu, de l'individu professionnel, si l'on peut dire.

A pousser l'examen, on trouverait une sorte de désaffection des régimes à base d'individualisme démocratique et

un engouement, peut-être passager mais certain, pour les formules de caractère syndicaliste précisément parce qu'elles donnent aux gens la foi ou l'illusion que leurs droits et intérêts professionnels, corporatifs, sont mieux respectés, et que l'exercice, nécessaire, de l'autorité est mieux assuré.

La mise au point du besoin d'autorité et du respect des droits et intérêts individuels doit varier selon le tempérament et le caractère des peuples, selon leurs traditions, leur état de civilisation et les circonstances. Toutefois, on ne peut nier une tendance des opinions publiques à une relative unification des modes de vivre et d'être gouverné, dans le monde entier. Dès lors, une différence trop accentuée des institutions pourrait amener le désarroi entre nations, par jalousie ou par souci du mieux. Et il resterait le danger d'une propagande abusive menée par des gouvernements férus de leurs principes jusqu'à vouloir les imposer ; ou encore le sursaut à craindre d'une dictature inquiète ; ou même la froide résolution de défense d'un pays conservateur qui se croirait menacé par les révolutions voisines.

Voilà donc qu'apparaît désirable une collaboration internationale (puisque en fait il y a, qu'on le veuille ou non, interdépendance), collaboration cherchant non pas à unifier les méthodes de gouvernement, mais tout au moins à dégager quelques principes essentiels, quelques grandes lignes directrices, des expériences les plus répandues et des tentatives les plus ingénieuses. A mesure qu'on cherchera les formules de paix et d'entraide entre nations, peut-être verra-t-on la convenance de placer à la base une sorte de doctrine commune et des droits de l'Etat, et des droits des groupes, et des droits de l'individu, tous droits correspondant à des devoirs, évidemment.

Les droits de l'Etat semblent en dépendance des droits des particuliers. L'Etat est fait pour servir ; le monarque le plus convaincu de sa mission divine doit se soumettre à cette

loi ; le tyran le plus rigoureux en reconnaîtra un jour la vérité, ou sera contraint à disparaître.

Il est donc normal d'examiner, toujours du point de vue de la paix entre les peuples, quels sont les droits de l'homme qui aujourd'hui s'imposent, et dont la méconnaissance serait grave, à cette paix.

Traditionnellement et logiquement apparaissent en premier lieu les droits de conscience : liberté de penser, d'apprécier, de croire, et donc ainsi de conformer ses actes quotidiens à ses opinions. Il n'y a pas, évidemment, que la liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à telle ou telle religion qui soit en cause. Les droits et revendications de l'intelligence en tant que telle se présentent sur le même plan, parallèles aux droits de travailler, de posséder, de se ranger sous un statut national plutôt que sous un autre.

La définition verbale et solennelle de ces droits est aisée ; mais leur application se heurte en pratique à des nécessités de gouvernement, à des circonstances de fait, politiques, sociales, économiques. Voilà ce qui rend ardu l'exercice du Pouvoir : concilier ses obligations mêmes avec les droits des particuliers ; et surtout, faire cohabiter sans luttes intestines dans l'institution politique choisie, puis dans le concert mondial, les diverses conceptions et doctrines.

## CHAPITRE V

### LES DROITS COMMUNS

Tant que le monde sera monde, il y aura des gens pour croire à une Volonté créant le Droit, prééminente aux volontés humaines ; et d'autres pour admettre que le droit est une définition temporaire, essentiellement variable, des sentiments et opinions qui se manifestent dans la masse à la manière des courants atmosphériques, ou plutôt une codification des usages pour la sauvegarde des intérêts tels qu'ils se présentent dans la conjoncture du jour.

Les luttes entre sectateurs de religions n'agissent plus que superficiellement les groupes humains. Chrétiens et musulmans ne sont plus en batailles rangées. Et à l'intérieur d'un pays, cléricisme et anti-cléricisme, c'est-à-dire prétention d'un clan ecclésiastique à gouverner, ou réaction violente de l'élément dit laïque, cela, réduit à ses dimensions exactes et à sa vérité, cesse d'être l'élément principal du conflit politique.

Mais il reste en contradiction deux conceptions de la vie : pour employer des termes simples, et sans doute trop

sommaires au gré des philosophes, le spiritualisme et le matérialisme s'opposent en thèse. Ils risquent alors de créer entre les humains deux sectes, dont le pouvoir politique aura peine à obtenir réciproquement la paix.

Il est difficile cependant de ne pas reconnaître que sous les avatars les plus divers, c'est le spiritualisme qui est le père du « droit primant la force », et davantage, celui de la démocratie, si l'on entend par ce mot une forme de gouvernement permettant aux individus d'affirmer et d'exercer leurs droits essentiels, leurs droits d'homme. Dans leurs efforts pour retrouver l'entente des Etats et des peuples, ceux qui avaient fait le plus usage de la force et qui prétendaient s'en réclamer comme d'un principe juste, ont dû accepter la notion du droit supérieur à la force. L'ordre international est impossible à réaliser si l'on ne fait pas dominer le concept du Droit.

Il est donc permis de croire que poussés par le besoin d'une relative unification des modes politiques, et surtout par le besoin de la paix, les hommes, même dictateurs, même férus de positivisme, seront obligés d'admettre, en pratique, la donnée d'un droit préalable, d'un droit inaltérable en ses principes, bref du droit spiritualiste.

Et de même, à l'intérieur d'une nation, pour des raisons pareilles. Voilà pourquoi certains hommes politiques, consciencieux et intelligents, ou tout simplement habiles, apparaissent se ranger avec les spiritualistes encore que peut-être leur conviction profonde ne soit pas là. Ils font du spiritualisme par positivisme.

Mais cette attitude de leur part pourrait ne pas suffire à supprimer le conflit entre les particuliers, ceux-ci participant de plus en plus comme citoyens au contrôle du Pouvoir. S'en tirera-t-on par la déclaration de la liberté complète de penser et de croire ? Cette liberté n'est rien si elle ne se traduit pas en actes. Elle ne peut s'enfermer à jamais dans une dispute philosophique, dans une controverse de théoriciens ; elle vient sur le terrain des faits. Elle prend des aspects qui s'élargissent considérablement. Il ne s'agit plus alors, appa-

remment, de spiritualisme ou de matérialisme, et les adversaires seraient outrés qu'on voulût ramener à ces « simplifications » les objets vivants de leurs querelles : notion de la Patrie, de l'Etat, de la propriété, de l'ordre social, etc. Cependant, tout en vient et tout s'y ramène, jusqu'au rôle et aux droits de la famille, jusqu'aux droits et devoirs de la procréation.

Les hommes ne peuvent pas se comporter de façon semblable en face de l'Etat, en face des autres hommes et en face d'eux-mêmes s'ils estiment que leurs droits et devoirs sont la résultante de forces que leur temps d'existence même limite, ou s'ils sont convaincus au contraire que leur vie dépasse dans tous les sens le terrestre, c'est-à-dire qu'elle est seulement une étape vers un épanouissement dans le divin et l'éternel.

Conflit toujours possible, dès lors, et toujours latent entre les hommes, il ne faut pas se le dissimuler. Mais le pouvoir politique peut débrider, en quelque sorte, le problème par l'octroi de la plus grande liberté de penser et de croire, en travaillant d'autre part à l'éducation des disputeurs afin qu'ils en arrivent à un esprit d'apaisement, de détente et de conciliation sur le terrain où s'élève l'institution politique et sociale.

D'un autre côté, l'Etat doit prévoir, malgré son libéralisme, des conflits avec les gouvernés à cause même de cette opposition fondamentale des doctrines. L'Etat a lui aussi le droit, et plus encore le devoir, de maintenir l'ordre selon une constitution et un programme. L'Etat ne peut se passer d'une doctrine ; il a besoin d'autorité, sans quoi il n'est pas. Il serait facile de montrer par des exemples comment tel ou tel gouvernement, vraiment démocratique, se trouve ou se trouvera bientôt dans l'obligation de rédimier, à l'encontre de ses principes, la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Et tel autre parce qu'il croit au Droit en lui-même pourra s'estimer fondé à être impitoyable en face d'une manifestation de conscience qui ne concorderait pas avec sa foi.

La dispute toujours possible entre citoyens ou entre un Etat et un groupe de citoyens risque fort de déborder les frontières, ne serait-ce que par l'appel à l'aide de partisans voisins. Voilà pourquoi vient à l'idée une déclaration internationale des droits et devoirs, déclaration nécessairement relative, en d'autres termes bornée dans le temps et l'espace puisqu'elle pourrait convenir seulement aux contemporains. L'œuvre est tentante si elle est ardue. Mais on a bien vu de nombreux gouvernements admettre, à la manière d'un credo, sinon d'un impératif catégorique, la proclamation internationale que le travail salarié n'est pas une marchandise. On les voit bien formuler la déclaration que la guerre est un crime en elle-même, et qu'on n'y peut recourir que contraint par une agression dont rien n'aurait pu empêcher la malhonnêteté.

C'est que les droits des hommes ont fini, en certains cas et en certains lieux, par l'emporter sur les droits prétendus d'une oligarchie puissante ou de l'Etat souverain. Il se dégage un droit universel. Envisager qu'un jour prochain les peuples et leurs Etats pourraient obliger tel groupe, tel parti, tel gouvernement à respecter ce droit n'a rien de déraisonnable. Les nations en société ne prévoient-elles pas des mesures de répression contre qui chercherait à troubler la paix et les conventions internationales ? Elles protègent par statut les minorités ethniques incluses en un Etat ; pourquoi ne voudraient-elles pas protéger, si besoin était, les minorités de conscience, et tout simplement la conscience ?

Peut-être que le problème, particulier, ou national, des relations du « pouvoir temporel » avec les « autorités spirituelles » ne trouvera sa formule de détente que par déclaration internationale.

En tout cas, et pour se borner à la liberté d'opinion religieuse ou philosophique (en dehors de manifestations publiques qui peuvent être du ressort de la police), il semble qu'on s'achemine à une affirmation de neutralité, ou de libéralisme réel, de la part des Etats civilisés, d'où pourrait découler une relative liberté de l'enseignement, de la presse,

de la parole publique. Etant donné la complexité de la situation de fait, c'est-à-dire l'enchevêtrement des croyances et opinions, voire leur conflit, la neutralité effective et intelligente de l'Etat, par suite la réciproque tolérance des particuliers dans les relations civiques et sociales paraissent être la seule attitude possible, une de celles à quoi les nations associées pour l'ordre, selon les réalités de l'interdépendance, obligeront peu à peu chaque nation et chaque pays.

Est-il illusoire, au surplus, d'espérer que ces libertés de conscience, qu'on pourrait appeler libertés d'intelligence, seront facilitées par l'action concertée des élites intellectuelles ? L'élite intellectuelle, disons plutôt l'intelligence, a été souvent méconnue et brimée par les pouvoirs dictatoriaux, monarchiques ou démocratiques. Elle se constituait difficilement jusqu'ici en un corps internationalement organisé ; elle se divisait, au contraire, par combats intestins selon les croyances ou tendances philosophiques. Il n'est pas négligeable qu'aujourd'hui les esprits les plus éminents se rapprochent, préoccupés de servir la Cité, la République, la Société des Nations : ils voudraient les conseiller, faisant taire ou même parvenant à concilier leurs divergences de thèse. La Commission internationale de Coopération intellectuelle n'en est encore qu'à des essais, à des ébauches. Qu'elle ait pu se constituer, c'est un signe que la dépendance internationale peut devenir une collaboration, et racheter nombre de ses inconvénients par l'immense avantage de l'élite intellectuelle du monde mise à sa place et jouant son rôle, enfin.

Un droit impérieusement réclamé par l'homme, malgré ce que certains en peuvent dire, c'est le droit à la propriété individuelle.

On en est pratiquement, après l'échec du collectivisme dans les faits, à peser les quantités, à chercher où commence la « richesse » afin de la distribuer au mieux entre tous, quitte à saisir celle de quelques-uns. Le socialisme, qui

est à cette position, reconnaît ainsi le droit et le besoin de la propriété privée, tandis que les possédants peuvent non sans raison l'accuser d'illogisme. L'embarras vient de ce qu'on n'a pas suffisamment limité le droit par le devoir correspondant. Ou plutôt les hommes ont oublié les devoirs.

La notion de quantité ne peut servir de critère au droit de propriété ; c'est celle de qualité qui doit intervenir. Les gouvernements vont se trouver de plus en plus en présence du problème qui consiste à adapter les nécessités économiques et les convenances sociales à l'exercice du droit de propriété. Ce ne serait pas éluder la difficulté, mais au contraire, que de nier le droit. Il convient plutôt de l'affirmer. La discussion et le conflit éventuel porteront sur le point de savoir quand et comment doit se produire le rôle de l'Etat contrôleur et ordonnateur.

Certains faits, par quoi les hommes se laissent gagner, vont modifier peu à peu l'usage, puis les modes de la propriété privée, plus que ne feront les théories et les doctrines. Dans plusieurs pays, le particulier aime à prêter à l'Etat ; il lui abandonne, ou presque, son avoir en échange de rentes. L'Etat gère, sans la nier, mais quelquefois en la consommant, la fortune mobilière des particuliers. En ce moment, la résistance est grande contre l'étatisme, parce que l'évolution n'est pas achevée qui permettra la distinction rigoureuse entre l'Etat politique, ou pouvoirs publics, et l'Etat économique, ou consortium des intérêts privés. La concentration des entreprises industrielles et commerciales, résultat de circonstances sociales et de conditions de production avantageuse, amène les possédants à se défier moins de l'étatisme économique ; en d'autres termes, ils s'y habituent.

Précisément lorsqu'ils sont actionnaires d'une de ces sociétés anonymes si vastes et puissantes qu'aucun porteur de titres ne connaît, ou à peu près, ses consorts, ne font-ils pas abandon pratiquement de l'exercice de leur propriété, l'essentiel étant pour eux que la richesse leur reste sous la forme des bénéfices qu'ils en retirent ?

Et puis, d'autre part, ne remarque-t-on pas l'extension

du système de la vente à crédit ? A qui appartient cet objet dont le particulier a l'usage, et dont il ne peut cependant revendiquer la propriété entière ; son droit est limité, ou plus exactement partagé. C'est un embryon de propriété à plusieurs, de propriété collective, sans que néanmoins ni le droit ni le fait de la propriété individuelle soient méconnus. Il y a donc évolution du sens de la propriété privée. Ce qu'il faut éviter, c'est qu'il y ait perversion.

Les pouvoirs publics, en face des abus de la propriété privée, ou seulement en présence de réalités sociales et économiques, sont bien obligés d'intervenir, d'exproprier, de contrôler tout au moins. La « rationalisation » de l'effort humain, à quoi on est amené par la force des choses, leur donne une mission, dans la mesure même où les particuliers sont défaillants. L'Autorité légale pourrait être poussée jusqu'à nier le droit de propriété en lui-même, ce qui serait la cause d'un conflit profond et d'une décadence.

Le premier acte de gouvernement doit donc consister à définir, pour le temps actuel, les droits et les devoirs de la propriété. Car c'est l'oubli du devoir qui fait prescrire le droit ; et pour affermir ce droit, il faut préciser le devoir. Ainsi, et automatiquement, seraient définis les droits et devoirs d'intervention des Pouvoirs Publics.

Mais les peuples eux-mêmes sont comme les individus. Entre eux, à propos de propriété, peuvent naître des conflits si le droit reste imprécis. Et croit-on que puissent longtemps cohabiter en société pacifique, des nations et des gouvernements où s'affirmeraient en thèse et en fait des notions diamétralement opposées de la propriété privée ? C'est encore une fois la dépendance internationale qui apparaît sous forme d'une convenance de relative unification et codification.

Le droit à la propriété individuelle vient du droit au travail ; il en est la conséquence. Logiquement, c'est le droit au travail qui prime parce qu'il naît d'un devoir et souvent



d'un besoin. Devoir non seulement envers soi-même mais envers la collectivité. Il importe de proclamer ce devoir si l'on veut que le droit à la propriété ne soit pas discuté. En effet, et sans entrer dans le domaine de la controverse philosophique, la réalité est là ; le monde est parvenu maintenant à une telle exigence de bien-être et d'égalité, le rythme de l'activité a atteint une telle précipitation que l'inaction des uns contraint les autres à plus d'efforts.

Dans ces conditions, le droit au travail prend deux aspects : le droit de chacun à gagner sa vie convenablement, s'il y est apte, et le droit du plus grand nombre à ce que leur peine ne soit pas aggravée par l'inutilité de quelques autres. C'est précisément la méconnaissance de cette situation qui pourrait engendrer un conflit social et politique, la majorité voulant forcer au rendement une minorité oisive, ou tout au moins apparemment oisive, et apparemment riche, tandis que celle-ci se réclamerait de son droit de propriété pour en user comme il lui plairait.

La même bataille pourrait se mener entre les peuples et pour les mêmes raisons.

Il est vrai que le droit au travail a pratiquement une limite ; limite de l'ordre économique. Ce n'est pas le droit au travail qui donne du travail et du pain. Il n'empêche que si le travail et le pain venaient à manquer au plus grand nombre, la propriété des autres, malgré son droit, courrait un grand risque. Il resterait aux gouvernements de trouver la juste moyenne entre ces deux droits, l'un et l'autre imprescriptibles, mais néanmoins relatifs en proportion l'un de l'autre.

Le droit au travail, ou plutôt à la vie, c'est-à-dire aux moyens de vivre humainement, varie dans l'intensité de ses revendications selon le degré de civilisation. Le standard de vie, comme disent les Anglais, s'élève ; et c'est un signe de prospérité générale ; cela permet plus que tout autre moyen l'enrichissement de quelques-uns et l'accroissement des propriétés privées. Mais alors qu'on entende les revendications pour un standard meilleur.

La civilisation européenne a paru être à base de charité seulement, et c'est au nom de la Justice que les insatisfaits — nombreux — la critiquent. Mais, en réalité, la notion de charité a engendré celle de justice sociale. Ce qui était un devoir libre et général, si l'on peut dire, est devenu spontanément une obligation précise et particulière. Tel est le point où nous nous trouvons après une évolution de plusieurs siècles ; on doit l'enregistrer comme un fait, et beaucoup en approuveront la logique et la légitimité.

Cependant, où commence et où finit la « justice », la marge au delà restant toujours à remplir par la charité, la philanthropie, la bonté, la fraternité, peu importe le terme ? Le gouvernement qui a la mission de le préciser rencontre des difficultés sérieuses, d'autant plus que par le fait même c'est tout le régime social du salariat qui revient en cause. Nous vivons en des temps où la justice paraît satisfaite lorsque le salaire moyen est vital pour l'individu. Piètres temps peut-être aux regards du siècle à venir, puisqu'on en reste à calculer au centime le prix des choses nécessaires à l'existence, afin de faire varier en proportion l'indice du salaire minimum ; piètres temps sans doute puisqu'on n'a pas poussé encore la justice jusqu'à considérer les droits du chef de famille, créateur de nouveaux facteurs humains, richesse publique.

Ce pourra être au mépris des possibilités, mais les revendications du droit au travail rémunérateur et « juste » s'accroîtront, s'imposeront partout.

Elles seront appuyées par les instances, voire les menaces des Etats forts d'une population nombreuse et besogneuse. Ce n'est donc pas seulement un problème social d'ordre intérieur ; c'est un problème politique et international, qui réclamera une définition internationale des devoirs et des droits.

Usage de droits syndicaux et professionnels ; liberté de conscience ; droit à la propriété ; droit au travail, voilà ce

que ne peuvent manquer de réclamer les hommes où qu'ils soient, c'est-à-dire en quelque nationalité que le sort les fasse vivre, et sous quel gouvernement que les traités et les circonstances historiques les aient placés.

Le problème des minorités ethniques, ou nationales, un des plus graves qui puissent se poser à l'attention des artisans de la paix, est nourri de ces réclamations. On peut lui trouver, par les traités, des solutions relativement et momentanément convenables ; mais partielles et souvent imparfaites elles laisseront le monde, en particulier l'Europe, dans un grand malaise, tant qu'on n'aura pas abordé le seul mode de règlement efficace : la définition et la consécration par les nations associées des droits communs et essentiels aux hommes.

C'est même probablement le fracas ou la menace de ces minorités qui feront se hâter les politiques et les juristes à une sorte de conférence internationale précisant les droits, les ordonnant dans la mesure où leur exercice est compatible avec les possibilités politiques et économiques, on veut dire avec l'état de civilisation.

Plus tard, peut-être (mais il convient déjà de le prévoir) se posera nettement la discussion du droit des individus à être de telle ou de telle nation. Les circonstances historiques ont permis à des Etats de se constituer. Les visées à l'expansion et à la domination n'ont eu parfois d'autres stimulants que l'appétit. Parfois, des vues fort justes d'unité géographique et d'équilibre économique ont pu expliquer et favoriser la formation des royaumes et des républiques. Les guerres, c'est-à-dire les convoitises qui les ont engendrées, ou les châtiments qui les ont suivies, ont modifié profondément les groupements des hommes. On ne peut se targuer de justice exacte quand il s'agit de tracer des frontières ; on ne peut faire que de l'à peu près ou revenir à des faits acquis dont la légitimité restera toujours discutable à certaines appréciations. Une sorte de fatalité doit être acceptée. Les nations ont été, elles sont, elles seront toujours imparfaites, insuffisamment équitables ; de même que des hommes nais-

sent par le hasard dans un milieu social où leurs talents et tempérament semblaient ne pas les destiner.

Il n'est pas possible, étant donné le fait des climats, des traditions, des races, d'imaginer un seul gouvernement, une seule nation pour tous les hommes. Le compartimentage en plusieurs Etats, aussi vastes soient-ils, reste une nécessité, ne serait-elle qu'administrative ; et précisément on voit les revendications des minorités aller au souhait des fractionnements régionaux, alors que d'un autre point de vue, peut-être du même point de vue, il pourrait être logique de désirer un élargissement des frontières politiques jusqu'aux bornes des continents.

Ainsi, le droit des individus et des peuples à disposer d'eux-mêmes, s'il se comprend en thèse, se heurte à des impossibilités pratiques ; il invoque des méthodes contradictoires.

L'Empire romain fut un essai qui eut pour limites celles-là mêmes du monde alors connu — et il ne dura point. Le rêve de la Catholicité ne put davantage se réaliser ni territorialement, ni même politiquement, ni même intellectuellement. Ce serait bientôt une déception cruelle, et ce serait tout d'abord une utopie malsaine que de faire espérer aux minorités soit une indépendance politique, morcelant le monde et aggravant la mésentente, soit un régime d'égalité et d'unité par tout l'univers, dont au surplus elles seraient encore moins satisfaites.

Cependant ne pourrait-on remédier en partie aux mécontentements et aux « injustices » par la définition et la convention internationale des droits et devoirs des hommes de ce temps. On ne voit guère d'autre moyen pour recevoir, amender ou fertiliser le fait de la dépendance internationale.

## CHAPITRE VI

### RÉALITÉS ET RÉALISATIONS

---

Il s'agit maintenant de faire le point.

L'interdépendance des nations, qu'on s'en félicite ou qu'on s'en attriste, est un fait, résultat des circonstances autant que d'une évolution naturelle et logique.

Mais il convient de la guider, si elle apparaît fâcheuse ; non moins si on la tient pour un moyen de paix et de mieux-être.

Tous les temps ont connu leurs difficultés. Le monde est sans cesse en gestation pénible de son devenir. Quelquefois les prévisions sévères ont évité des malheurs ; plus souvent ce qu'on pourrait appeler l'art de la vie ou le bon génie de l'humanité ont porté les événements à une issue moins rigoureuse qu'on aurait pu rationnellement le prévoir.

Hantés que nous sommes du souvenir de la guerre, peut-être voyons-nous trop facilement une autre guerre au bout de notre lunette courte. Et peut-être pour l'éloigner sommes-nous maladroits. Ne vaudrait-il pas mieux faire plus confiance au sort de notre époque ?

Du moins la constatation des faits ne doit-elle pas nous conduire à l'amertume. A tout prendre, l'interdépendance des nations traduit la conscience qu'elles ont prise de leur solidarité ; elle les mène à l'entraide. On peut admettre qu'il n'y a pas là moindre civilisation.

Est-ce un progrès véritable auquel dès lors il faudrait aider ? Ce pourrait être. Mais à la condition qu'on ne croie pas à la rapidité ni à l'ampleur indéfinie du progrès. L'homme a des limites intellectuelles et morales, comme il a des limites physiologiques ; chaque fois qu'on a présumé de ses forces, le déboire a été cruel.

Ce sont les civilisations plutôt qui naissent, s'affirment, s'améliorent, s'affinent ; puis un jour elles s'achèvent. L'humanité, elle, tourne dans un cercle étroit ; elle reprend tous les deux ou trois millénaires son chemin ; sur les hauteurs on respire mieux ; dans les bas-fonds on se sent le cœur serré. Il s'agit sur notre route montante de ne pas vouloir aller trop vite : on s'époumonnerait et le cortège se disloquerait. Le danger aujourd'hui d'une trop rapide progression des pionniers serait qu'ils ne fussent pas suivis et que leur arrière-garde, nombreuse, sinon le gros de leurs troupes, les ayant perdus de vue, ne s'épuisât en luttes intestines.

Le nationalisme est un fait que les circonstances ont avivé ; il est la conséquence normale des nationalités s'il s'aiguise parfois et s'exaspère ; il n'acceptera pas, il ne peut pas accepter de passer tout de go à l'internationalisme sous prétexte de répondre mieux... à l'événement de la dépendance internationale. En d'autres termes, il serait périlleux au progrès lui-même de proposer aux nations et aux peuples de se supprimer pour se fondre en une humanité grégaire qui aurait un instant l'illusion du perfectionnement. De même qu'est finalement décevante toute réforme sociale tendant à niveler et à brider les individualités, de même toute réforme politique se retournerait contre elle-même qui partant du fait de l'interdépendance mépriserait celui des nationalités.

La dépendance réciproque peut et doit se concilier avec les individualités nationales. Plus un homme se cultive et s'épanouit et plus il s'harmonise avec les autres au lieu de s'en dissocier ; il les entraîne à sa suite ; il les invite à son exemple ; il ne se diminue pas en acceptant une discipline. Il se diminuerait s'il se singularisait et s'isolait. Ainsi des nations.

Concevoir un élargissement du droit à tous les civilisés n'équivaut pas à souhaiter qu'ils se mêlent dans la même médiocrité. L'unification n'implique pas l'asservissement, elle ne peut qu'être un mode d'élévation par collaboration sincère de chaque peuple ; groupe noble, qui ne confond plus l'abus de sa souveraineté sans limites avec l'usage de son autonomie dans l'association et l'esprit de concorde.

Mais enfin, nous ne devons pas oublier que dans le monde aujourd'hui il reste la moitié des humains auxquels notre civilisation morale est encore fermée, et la moitié de l'autre moitié auxquels elle est encore difficilement accessible. En sorte que dans leur effort vers le progrès, les civilisés — nos civilisés — ne doivent pas ignorer quel poids mort est derrière eux, et quelle prudence dès lors il leur faut avoir.

Les perspectives d'avenir meilleur, il serait sage sans doute de les borner à notre temps et suivant l'expression antique, toujours vraie, au « monde connu ». Notre temps, c'est un siècle, à bien voir. Le monde connu, c'est l'Europe, l'Amérique, une partie de l'Asie. Véritablement il nous reste des inconnues malgré l'apparente communauté de civilisation ; c'est la Russie bolcheviste, c'est une grande partie de la Chine, c'est l'Inde ; c'est la plus grosse portion du continent africain ; et n'y a-t-il pas d'autres inconnues en Amérique même ?

La question devient claire lorsqu'on ne cède pas à l'illusion de l'Humanité pareille à elle-même dans tout l'univers. Ou notre civilisation se poursuivra en imposant au monde sa force morale, comme un bien supérieur, c'est-à-dire que notre conception du Droit, de la Justice, de la Paix, de l'Entraide, dont les juristes cherchent le code internationa-

lement acceptable, entrainera l'adhésion des nations associées, celles-ci se défendant au besoin contre les perturbatrices ; et il y aura progrès de cette civilisation par épanouissement. Ou bien elle sera impuissante, non qu'elle ne porte en elle la vie et la force, mais parce que la malice des contemporains l'étoufferait ; alors ils se diviseront, s'anémieront, se détruiront, hâtant l'inévitable victoire d'un autre essai de civilisation, dont nous ne pouvons croire cependant qu'il serait meilleur.

La civilisation européenne a débordé l'Europe ; elle devient séduisante en tous les continents. Hâtons-nous d'en profiter. Elle n'en est peut-être qu'à son adolescence, à ce moment où les promesses qu'on rayonne attirent les amitiés, la foi, les concours. Et si par hasard elle avait dépassé le temps de sa maturité virile, ne lui resterait-il pas un fond d'expérience et de sagesse dont elle aurait l'obligation de faire profiter l'humanité prochaine ?

Est-ce réaction de bon sens que la catastrophe de 1914 a produite ; est-ce seulement lassitude après l'effort, attendrissement au lendemain de l'épreuve commune ; est-ce renouveau de l'éternelle illusion qui fait désirer le Bien, la Vérité, le Bonheur, malgré toutes les déceptions ? Il s'est levé toutefois sur le monde un souffle de Paix. C'est un esprit qui, à la manière d'une religion, se propage, et assez puissant pour que les peuples manifestent la velléité de lui sacrifier leur orgueil, voire même certaines de leurs ambitions.

Il se trouve des nations, et nombreuses, pour déclarer que la guerre est un crime, alors qu'un demi-siècle plus tôt on la tenait pour un moyen politique, dont la légitimité pouvait être discutée par le vaincu, mais dont ni le vainqueur ni le vaincu n'acceptaient de se départir pour la suite, pas plus qu'un commerçant heureux ou malheureux ne mettra en doute l'utilité sociale de la concurrence. La guerre, c'était le libre jeu. La guerre c'était triste, mais c'était fatal ou plutôt normal aux intelligences.

Dès lors on s'alliait, on se jurait l'aide et la paix par intérêt politique, non point au nom du droit. La souveraineté absolue des grandes puissances ne se mettait point et ne pouvait se mettre en discussion ; l'arbitrage leur paraissait insupportable en soi ; elles ne l'acceptaient que dans le sentiment de leur faiblesse ou de leur commodité. On n'aurait pu parler de désarmement volontaire. Le prestige des armes l'emportait sur tout autre et jusque dans les solennités de paix.

En même temps, on n'imaginait pas l'ampleur ni la gravité du problème économique. Les nations commerçaient entre elles, mais sans avoir le soupçon que mieux vaudrait peut-être un jour substituer à la concurrence àpre la collaboration ordonnée, et que de cette bataille des besoins et des intérêts l'autre naissait le plus souvent. Les politiques maladroits ou bornés laissaient venir la guerre des armes ou la préparaient soit par ignorance des réalités, soit par congénital mépris des ententes et de l'équité de l'ordre économique.

Dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre économique persistait la méthode des intrigues, des combinaisons et des alliances secrètes, qui irritaient la défiance de l'adversaire et le poussaient au même jeu, dont le danger éclatait soudain.

Enfin le désaccord des peuples s'aiguissait à la lutte même des classes, parce qu'à l'issue d'une période où avait victorieusement régné l'individualisme, le travail était considéré comme une marchandise vulgaire, et la fortune comme un droit absolu.

Certes, il ne faut rien exagérer : le monde n'est pas transformé ; le royaume des cieux n'est point descendu ici-bas. Mais qu'on puisse condamner la guerre, qu'on puisse souhaiter (et quelques-uns sincèrement) la limitation des armements, envisager l'usage de l'arbitrage et de l'entraide, dire que le Droit doit primer la force, s'obliger à des déclarations publiques en face des nations assemblées, et cela depuis dix ans malgré les déconvenues, les insuccès prati-

ques, voilà qui n'est point négligeable, voilà qui peut stimuler l'espoir, voilà qui corrige aux yeux des nationalistes les plus ardents, pourvu qu'ils soient consciencieux, le fait de la dépendance internationale. Voilà en tout cas qui caractérisera notre époque.

A supposer une nouvelle guerre européenne — et elle serait plus large que la précédente — les hommes la considéreraient comme une récidive détestable, dont le fauteur original aurait pris grand soin de dissimuler sa culpabilité, ainsi que fait un criminel.

Ce qui préoccupe les peuples, et à bon droit, c'est la paix des armes.

Les uns estiment qu'on y aboutira automatiquement en désarmant les nations; les autres, que ce désarmement n'est possible que si l'on pose d'abord des éléments de sécurité.

Au temps présent, et malgré le désir de concorde et de paix, le désarmement intégral et universel apparaît, sans aucun doute, prématuré. Sera-t-il même jamais possible, puisqu'il faudrait l'adhésion totale des peuples, de leurs gouvernants, non seulement pour un demi-siècle, mais pour toujours, à un esprit, à une foi, à une méthode sans défaillances ?

Il en est de la force militaire comme d'une force de police; du moins devrait-il en être de même; on s'en épargne les frais et l'embarras dans la mesure où elle n'est pas utile. Mais, forces de polices nationales se conjuguant en cas de besoin, et sous quel chef? Ou bien, force internationale, dont la composition serait laborieuse, et incertaine? Les nations de ce temps n'osent même pas répondre. Elles n'osent même pas admettre un tribunal international dont leur armée attendrait la permission d'agir pour la défense, ou accepterait l'ordre de porter secours aux victimes d'agressions.

Ce qu'on peut souhaiter pour le temps que nous vivons,

c'est que les armements nationaux, arrêtés dans leur course, soient limités aux besoins indispensables, le critérium de sécurité restant à définir.

Tel est l'objet de la discussion et, pour dire vrai, de la querelle entre Européens: le critérium de la sécurité. C'est que nous sommes à dix ans de la guerre. On ne peut avoir oublié que la fuite fut insidieuse et cruelle; au regard de l'historien elle restera déconcertante parce qu'elle ne correspondait pas à l'état de civilisation qu'il semblait possible d'enregistrer.

Qu'est-ce que la sécurité? A bien voir n'est-elle pas faite principalement, et préalablement, d'un droit codifié, d'une morale pratiquée internationalement, d'une loyauté générale, d'une bonne volonté systématique, d'un effort tenace et sincère pour régler sans la guerre les controverses et conflits inévitables ?

La limitation des armements, prodrome du désarmement, suppose un état d'esprit et plus encore une organisation sûre, un usage certain, une expérience solide de l'arbitrage, donc d'un droit international accepté profondément avec discipline. Elle suppose une surveillance réciproque, un contrôle loyal de tous côtés, car la malice humaine ne sera pas extirpée.

Ce sera l'aboutissement de la dépendance, sa consécration, et sa récompense aussi bien. Mais au point de départ, c'est un renversement des méthodes de politique et de sauvegarde nationales. Osons le mot, c'est une révolution. Or, avant de faire confiance à une révolution, il est juste de savoir si ses effets tiendront, si ses principes et créations résisteront à la pratique des choses, comme à la réaction des esprits.

Limitation progressive des armements avec pratique de l'arbitrage et contrôle de la sécurité, cela nous mènera peut-être à un deuxième temps où la réduction des forces armées serait vraiment sensible. Elles deviendraient des forces de police à la disposition exclusive d'un conseil des nations associées. A la vérité ce temps est encore lointain.

En Europe nous passons à peine de l'armistice à la paix.

La première difficulté à ce mouvement, qu'on aurait cru aisé, vient moins de l'état d'armement que de la précarité des moyens de paix, les traités, dont la révision se pose déjà. Cette révision est logiquement introduite par les nations réprimées et débitrices puisqu'elles ont été appelées à l'égalité, et qu'elles sont installées à l'aéropage des dirigeantes; car il y a eu, dans le temps même de la guerre et des traités de paix, une novation essentielle, qui commande maintenant la méthode de paix et de sécurité réciproques: la définition du dogme de l'alloccratie.

Ceux à qui les traités furent imposés par les vainqueurs éphémères prétendent donc à ce qu'ils soient revus, au nom du droit, au nom de la doctrine nouvelle. Ils prennent bien la précaution — et sans doute sincère — d'affirmer que ce sera hors de la guerre des armes; mais le problème de la sécurité, de l'arbitrage, du désarmement en est comme désorienté aux yeux des politiques, des juristes et des militaires.

Il n'est pas d'exemples dans l'histoire que des traités n'aient été modifiés, d'une façon ou de l'autre. Ceux que nous connaissons n'échapperont pas à la loi, et d'autant moins que parfois ils ont apporté des solutions bien simplistes et bien instables. Le moyen d'éviter le conflit belliqueux, c'est de développer l'esprit d'arbitrage, l'esprit de conciliation, dans le respect toutefois des dignités nationales. Préférez-vous la force s'imposant aux vaincus? Essayez! Les vaincus savent bien qu'ils seraient moralement vainqueurs parce qu'une mystique et une théorie de la paix, autre que la « pax romana », ou la « pax teutonica », sont venues. Contre cette force psycho-juridique les prétendus forts n'iraient pas longtemps. Nous sommes donc à une période d'accommodement. Nous sommes plutôt sur une route dont on ne revient pas sans risquer le précipice.

L'adaptation des traités aux réalités économiques et politiques d'une part, aux idées nouvelles d'autre part, occupera plus d'un demi-siècle, et péniblement parfois. Un grand effort est indispensable des uns comme des autres.

On peut espérer que l'œuvre laborieuse aboutira, et alors en Europe, pour les Européens réinstallés, il sera sans doute permis de parler de désarmement.

Mais n'est-ce pas considérable déjà que les mécontents eux-mêmes acceptent de maudire la guerre, faisant mine pour le moment de jeter l'arme qui seule leur resterait si l'esprit nouveau ne prévalait point. Moment psychologique qu'il faut saisir; sentiment précaire qu'il faut se garder de décourager ou de pervertir: là est le problème immédiat, pour l'Europe, de la limitation des armements, problème de quantité, de qualité et de méthode, en tout cas problème délicat éminemment.

D'autre part, ne nous le dissimulons point, les notions de patrie, de nation, d'Etat ont subi un choc qui les a rendues pour le moins confuses. Les circonstances politiques d'après-guerre demanderaient qu'on en revisât la définition. Le pays des aïeux, la patrie, c'est pour beaucoup d'hommes en Europe un lieu précis où l'on peut vénérer des tombeaux et renouer les traditions. Pour beaucoup d'autres, en Europe, aux colonies, en Amérique, ce n'est plus, si même ils le feuilletent, qu'un album de noms et de souvenirs.

Les premiers sont excusables d'un haut-le-corps quand les seconds leur disent: La Patrie, c'est moi avec les miens tout proches; la Patrie, c'est là où je gagne mon pain. Que les premiers veuillent bien réfléchir sur les bouleversements, sur les croisements, sur les tueries frénétiques et les accordailles étranges dont l'Europe depuis des siècles est le théâtre. Le quart pour le moins de la génération qui monte en Europe continentale a-t-il une patrie tangible; est-il vraiment d'une nation?

Cependant les pays solides et bien lotis, qui veulent durer au nom de leur souveraineté, c'est-à-dire de leur droit à disposer d'eux-mêmes, que font-ils sinon affirmer en le généralisant un droit dont certains groupes vont se servir; les uns pour chercher leur indépendance politique, les autres pour modifier à leur guise le conglomérat auquel on les a astreints? En vérité, pour de nombreux Européens, qu'est-

ce que la nation, qu'est-ce que l'Etat, sinon le Pouvoir sous lequel ils se trouvent contraints par la force d'événements fortuits ? Il paraît donc opportun dans la logique de la paix que se forment un esprit, et même un corps européens, afin que certaines questions puissent se détendre. Ce pourra être avec le temps sous forme de Confédération des Etats européens. Néanmoins, tant que l'Europe ne sera pas faite on n'obtiendra pas des « puissances », des « nations » qu'elles se désarment. Les revendications des minorités qu'on ne calmera point si vite, les obligeront à maintenir des forces de police — autrement dit des forces militaires.

L'Europe se constitue, maintenant, comme jadis les royaumes et les nations, afin de se défendre de l'éparpillement, de la désagrégation de ses éléments naturels.

Les partisans de la S. D. N. universelle ont raison de redouter qu'à la lutte entre nations se substitue la lutte entre continents, entre blocs ethniques, si l'organisme et l'esprit de reconstitution ne sont pas mondiaux. Mais l'Europe n'en peut rien que certaines puissances demeurent à l'écart; que d'autres restent inquiétantes. La Russie, la Turquie, les Etats-Unis, le Brésil ne sont pas de la Société dont l'Europe est le pivot. Osera-t-on affirmer que la Chine en fait partie effectivement ? Sans doute l'Amérique cherche à étendre à sa façon, et selon sa mystique, la condamnation de la guerre. Elle n'est pas cependant prompte à désarmer, et elle n'a pas pu obtenir, si vraiment elle le voulait, le désarmement naval.

En toute sincérité, c'est à peine si l'on peut prévoir pour le quart de siècle prochain une limitation des armements.

Mais il ne faut pas s'hypnotiser sur l'excellence de ce moyen qui serait unique pour assurer la paix. Les revolvers dont les honnêtes gens se protègent ne sortent pas souvent des poches, plus souvent même ils n'en sortent pas. Un contrôle sérieux de la fabrication et du trafic international

des armes serait déjà, à lui seul, salutaire, avec une amende aux délinquants.

Plus efficace qu'un désarmement restreint est la morale internationale qui, peu à peu, de Genève ou d'ailleurs, se dégage, s'élargit, s'impose. Le pacte de Versailles n'aurait-il permis que la réunion, chaque année, en conférence, de cinquante nations, et contraintes à jouer cartes sur table ou à être disqualifiées, on lui devrait de la reconnaissance et du respect. Les discussions, même pénibles, déconcertantes, décevantes parfois, pour son interprétation ne laissent pas d'être plus utiles à la Paix que la suppression d'un cuirassé sur quatre, ou d'un régiment sur trois. L'allocation prend sa revanche, ou plutôt montre son bienfait : les nations comme les hommes sont sensibles au jugement de leurs pairs ; la pratique de la bonne compagnie les affine ; elles acquièrent l'une par l'autre des habitudes de civilité, de politesse, de bienveillance. Si elles ne perdent point toutes raisons de se garder et de se protéger, elles voient que la collaboration peut être à chacune bienfaisante. Elles acceptent un esprit commun dont le fond est la mystique de la Paix et de l'Arbitrage.

Bien que les convenances — faiblesse ou force de l'homme civilisé — leur fassent accueillir parfois la collaboration ou la visite de suspects, elles ne prétendent pas moins leur imposer leur loi, ou les exclure.

De cette ambiance de bonne compagnie est née une velléité sincère d'entente internationale. Et qu'est-ce que dix ans dans la vie d'une civilisation que la guerre, la plus atroce, venait de secouer ? Or déjà les nations associées donnent à leurs rapporteurs la mission de préparer des traités d'arbitrage, de conciliation, de non-agression, d'assistance mutuelle. Traités fragmentaires sans doute, régionaux, imparfaits, mais qui pourraient constituer les linéaments d'un ordre et d'un droit nouveaux.

Le développement large de l'idée d'arbitrage entre nations est un des événements les plus considérables qui se soient produits dans l'histoire de l'humanité depuis les dix



derniers siècles, à partir du moment où les pays d'Europe ont pu prétendre à une certaine civilisation. Certes le christianisme en avait apporté le germe, et avait même essayé d'en imposer l'ordre aux peuples et aux princes en conflit. Mais, à la vérité, la violence des appétits et la rudesse des mœurs avaient pratiquement résisté à ce commandement, en sorte que les théologiens eux-mêmes durent s'efforcer de montrer comment la guerre pouvait être juste ou injuste.

Il ne faut rien exagérer des dispositions présentes. La pratique de l'arbitrage en est encore à des promesses réciproques, elles-mêmes soumises à des réserves, dont les juristes, qui sont les théologiens de ce temps, discutent l'incidence et la portée. Si on vient à l'arbitrage, ce n'est point tant par transformation des cœurs, par conviction intime, que par constatation d'un besoin de paix et par soumission à la nécessité d'éviter la guerre des armes.

Cependant, peu à peu l'esprit s'éduque, les habitudes se prennent et il serait indigne de l'humanité que de ne point croire en un progrès possible sur ce point.

L'arbitrage suppose des arbitres et, au préalable, un droit que ces arbitres appliqueront. Un arbitrage qui resterait un compromis empirique, soumis à des appréciations personnelles et à des jeux inconscients d'intérêts, de sympathies ou d'antipathies, risquerait d'irriter le conflit qu'il a voulu résoudre ; il serait inévitablement un levain de guerre.

La Cour suprême de La Haye peut être invitée à tenir le rôle de tribunal arbitral ; mais son effet sera limité, est-il besoin de le dire, à la qualité même de l'esprit qui accueillera ses décisions et à la précision du droit sur lequel elle pourra les appuyer.

Le Pacte de la S. D. N. laissait prévoir que le Conseil de cette Société pouvait être arbitre, et même juge. A l'heure actuelle, les nations qui y avaient souscrit cherchent à se reprendre, et à vouloir borner le Conseil à une tâche de conciliateur, dont les moyens seraient uniquement d'ordre moral. Les circonstances de la guerre et de l'après-guerre,

autant que le souvenir de la prédominance des puissances européennes, ou assimilées, ont poussé les auteurs du Pacte à laisser aux grandes nations une place essentielle et permanente dans ce Conseil. Les petites, admises à tour de rôle, en restent froissées dans le prestige de leur souveraineté. Les unes sollicitent des sièges semi-permanents, et telle n'ayant pu l'obtenir s'en va ou menace de s'en aller. Les autres y sont momentanément, inhabilement quelquefois, plus souvent avec splendeur, à cause de leurs hommes. Cependant, le chœur des non-élues garde envers le Conseil une défiance. Il la traduit par une tentative perpétuelle d'énervier les pouvoirs de l'aréopage, tandis que certaines des grandes puissances subissent, malgré qu'elles en aient, la loi de l'alloctratie, semblent vouloir se désintéresser d'un instrument de paix et de conciliation qui ne serait plus sous leur manœuvre directe. Il est incontestable que le rôle du Conseil tel que les inventeurs du Pacte l'avaient imaginé a subi des atteintes sérieuses.

Cela revient à la constatation que les nations à peine échappées à la guerre, et encore peu avancées dans la voie de l'association, redoutent qu'une mission d'arbitre confiée au Conseil n'aboutisse logiquement à une mission de juge qui dirait l'agresseur et déclencherait contre lui les forces des peuples ligués pour le maintien de la paix.

C'est quelque chose toutefois qu'on admette la convenance, l'utilité, le bien fondé de l'arbitrage, s'il faut en réduire l'application à quelques nations voisines s'y engageant par traités régionaux.

Mais l'esprit d'arbitrage est encore freiné par une sorte d'égoïsme, ou même par des arrière-pensées de souveraineté et de force qui arrêtent le jeu de l'assistance mutuelle telle que les auteurs du Pacte en avaient cru possible la généralisation aux pays civilisés. L'échec du pacte général d'assistance mutuelle, puis l'échec du Protocole de 1924 permettent de faire le point de l'état des esprits, en Europe et dans le monde, sous les apparences d'humanité pacifiée dont le Pacte de Paris a tenté la manifestation.

Tant qu'on ne sera point passé de l'état d'individualisme à l'état d'association effective, rendant possible et sûre l'assistance mutuelle, le principe de l'arbitrage devra être considéré comme un facteur d'éducation, mais non point comme un facteur de sécurité, qui permettrait d'envisager une limitation des armements.

Cependant, il faudrait prendre garde que les traités d'assistance mutuelle ne finissent par nous ramener au système des alliances, c'est-à-dire ne risquent de compromettre l'équilibre que les hommes cherchent. Equilibre délicat à maintenir; il suffit d'un soupçon d'alliance ici ou là pour que l'esprit d'association et de concorde se dissipe aussitôt.

Voilà pourquoi certaines institutions, témoignage d'un esprit nouveau et d'une méthode nouvelle, sont indispensables à l'usage même de certains des procédés que méthodes et esprit préconisent. L'un ne va pas sans l'autre.

D'où l'on conclut logiquement, une fois encore, et à l'adresse de grandes puissances, qu'il ne suffit pas de proclamer la guerre à la guerre, qu'il ne suffit même pas de montrer sa force à l'horizon de l'Europe pour que la paix règne, si l'on ne vient pas soutenir de sa présence et de son action loyale les organisations par lesquelles le bon sens et la franchise des peuples voudraient assurer la paix. Et de même, à l'adresse de petites nations, convient-il d'ajouter qu'à énerver ces institutions et ces organismes, à vouloir faire de la susceptibilité ou de la défiance, on risque d'en perdre pour toujours le bénéfice, et de retomber sous la domination de ceux qui commençaient à vous considérer comme des égaux.

Parallèlement au domaine politique, où sont tentés ces efforts, et où s'enregistrent ces défaillances, le domaine de relations économiques plus faciles entre les peuples s'est ouvert à la bonne volonté des gouvernements.

S'il est possible de dire que le premier connaît mainte-

nant des limites et que vouloir s'y hâter trop amènerait peut-être le désaccord et la crise, le second s'offre plus large, quoiqu'hérissé de difficultés.

Là encore, il convient de ne point prendre pour des réalités les espoirs, les plus légitimes soient-ils. Le désarmement économique, puis l'assistance mutuelle du même ordre sont peut-être aussi éloignés de nous dans leur efficacité que le désarmement militaire et l'assistance mutuelle en cas d'agression. Mais, quoiqu'il en semble, la solution du problème, limitée à ses possibilités raisonnables, subira plus que l'autre la pression des peuples. Les hommes oublient vite les horreurs de la guerre; ils gardent au fond du cœur un besoin de vaillance et une tendance à la cruauté. Dans la vie des humains la guerre est un accident. Par contre, les difficultés de vivre et de gagner son pain sont de tous les jours; elles touchent à peu près tout le monde; on ne les oublie pas, et à nous rappeler ce qui fut, nous savons bien qu'elles sont parfois plus cuisantes que le sacrifice momentané du sang répandu, ou la perte de l'être le plus cher.

Les masses laborieuses et besogneuses, qui peinent pour assurer leur existence, ont certes horreur de la guerre; et cependant oserait-on affirmer que sous la menace d'un danger, ou sous l'aiguillon de l'amour-propre, elles ne s'y laisseraient pas de nouveau conduire? Mais, ce sont elles qui n'admettront plus que des entraves à la production et au commerce aggravent leurs charges et limitent davantage leurs profits.

Evidemment, le conflit pourrait naître entre ces masses nationales si le pain ici venait à manquer, tandis que là régnerait l'abondance. Mais les conflits de cette sorte, on peut mieux les prévoir et, sans doute, mieux les prévenir.

A l'heure actuelle, les nations restent férues de leur nationalisme économique. Toutefois, il est considérable qu'elles aient pu, en deux ans à peine, prendre conscience du mal que leur causerait la carence de leur association et arriver à ce résultat d'une convention internationale abolissant les prohibitions et les restrictions dans les échanges

commerciaux, alors que des besoins et des intérêts pressants étaient en cause, en même temps que des questions de fierté et des revendications de souveraineté.

Il y a surtout que peu à peu se dégage, à la manière d'un droit international, on dirait aussi bien à la manière d'une morale, la notion d'une politique économique équitable entre peuples, encore soumis aux barrières des douanes et des tarifs protecteurs. On semble admettre que la protection de cette nature doit être limitée aux besoins précis et restreints des pays en cause, tout comme on voudrait admettre que les éléments de protection militaire fussent expressément proportionnels aux besoins de la sécurité.

Qu'il existe en opposition deux méthodes de tarifs douaniers, celle des tarifs autonomes et intangibles, et celle des tarifs négociables, c'est-à-dire modifiables, cela n'empêche pas que l'Assemblée de la S. D. N. de 1928 ait pu affirmer l'utilité, et plus encore la justice, d'une politique générale qui tendrait réellement à la compénétration économique ainsi qu'à l'assistance réciproque des nations civilisées. La clause de la nation la plus favorisée, ou en d'autres termes la pratique de concessions aux uns étendue aux autres est signalée comme le terme prochain de l'effort des bonnes volontés, à quoi les gouvernements sont invités les uns par les autres.

La production du sucre et du charbon étant apparue mal ordonnée, les gouvernements acceptent d'examiner internationalement le problème, les producteurs devant être admis à la table des discussions avec les consommateurs et avec tous ceux qui y ont quelque intérêt, les salariés y compris. Il ne sera pas exagéré d'affirmer que vingt ans plus tôt une conférence internationale envisagée dans cet esprit et selon cette méthode eut été impossible.

On veut encore se soucier de l'agriculture ; la liaison étroite des producteurs de tous ordres, ruraux et industriels, même internationalement, n'est plus discutée si l'on cherche comment la réaliser.

En face du phénomène de la concentration progressive et

fatale des grandes forces de la production industrielle, par ententes, les Nations associées veulent qu'un statut soit établi, un règlement posé, une législation admise, afin que ce fait international, mais si l'on peut dire unilatéral, ne vienne pas à desservir le reste des humains, consommateurs ou collaborateurs de la production, et qu'il ne risque pas ou d'engendrer une puissance s'imposant aux Etats, ou de provoquer entre les nations et les continents des conflits que peut-être la guerre pourrait seule essayer de régler.

En un mot, il y a un essai de réglementation de la concurrence économique, parce que cette concurrence, nécessaire et utile jusqu'à un certain point, menace d'être funeste à l'ensemble de l'humanité.

Parallèlement, il faut noter comme un élément de paix et comme un facteur d'association, pouvant ordonner et fertiliser la dépendance, l'organisation internationale du Travail, dont le Bureau correspond en quelque sorte au Secrétariat de la S. D. N.

Sur ce terrain des relations sociales, on est allé vite. On a cru possible une unification mondiale des conditions du travail ouvrier. Dans une certaine mesure, on l'a déjà réalisée.

La convention internationale, dite de Washington, réduisant à huit heures le temps du travail quotidien des salariés de l'industrie, peut paraître à certains rigide et trop poussée en ses ordonnances. Il n'empêche qu'elle a été la réalisation internationale la plus audacieuse, et socialement la plus pacifiante peut-être de notre ère. Que d'autres conventions, établies ou envisagées, doivent se heurter à la résistance des parlements qui hésitent à les ratifier ; qu'il ait mieux valu en certain cas, étant donné la diversité des conditions et circonstances, se borner à émettre de grands principes et des recommandations ; c'est possible. Mais qu'on ait osé vouloir aller jusqu'à des conventions, et qu'à vrai dire l'opinion

publique la plus large approuve l'œuvre, n'est-ce pas la preuve que l'interdépendance des nations est un fait, et que ce fait peut être ordonné en conformité avec le désir et les besoins du plus grand nombre des humains ? Il n'est pas mince qu'à Washington, là où l'on vient de dire que la guerre est un crime, on ait pu en 1920 poser comme un droit, à la manière d'une proclamation universelle dans le temps et l'espace, qu'il était criminel d'assimiler à une marchandise le travail humain, fut-il le plus matériel et le plus servile.

Sans doute il faudra du temps à ces idées pour pénétrer dans les cœurs et devenir des réalités. La dignité du travailleur affirmée, ce n'est pas son sort amélioré nécessairement et partout. Mais il y a eu incontestablement progrès humain le jour que les Nations ont constitué une Organisation internationale du travail où se rencontreraient périodiquement les gouvernements, les employeurs, les salariés, à parité de délégation, afin de chercher ensemble comment faire passer dans les mœurs les proclamations de principes, et comment aboutir rapidement à un ordre social qui facilitât la paix entre les hommes et entre les peuples.

Certains reprochent à cette Organisation que se saisissant du fait actuel, on veut dire le patronat et le salariat, elle l'ait cristallisé, encore qu'une autre formule pût être envisagée difficilement comme viable. Mais le rôle de l'Organisation internationale est immédiat ; il vise à l'utilité ; il n'est pas théorique ; il n'est pas suggestif d'une révolution ; il doit guider une évolution normale.

Par suite de circonstances, cette Organisation a revêtu une autonomie que quelques-uns regrettent et qui cependant paraît bonne. On ne pouvait calquer sur l'organisation politique internationale l'organisation des rapports entre employeurs et salariés. Ceux-là et ceux-ci doivent y être effectivement représentés, et s'il eût été possible on aurait dû y admettre tous ceux qui œuvrent : artisans, agriculteurs, travailleurs intellectuels, et aussi bien ceux qui consomment la production. Mais dans l'ordre politique, la res-

ponsabilité reste trop aux gouvernements pour qu'on ait pu faire autre chose que d'appeler seuls leurs représentants qualifiés.

L'Organisation internationale du travail cependant est en bonne logique une section de la S. D. N. Elle entre dans son plan, elle ne peut en être dissociée ; elle doit travailler étroitement avec la section économique et financière. C'est pourquoi on a dit son œuvre au cours de celle que tente la S. D. N. proprement dite.

À l'actif de cette Société, il faut encore porter ses efforts bienfaisants pour le développement de l'hygiène, pour la lutte contre les fléaux, les maladies, les usages malsains de certains produits toxiques qui affligent l'humanité ; pour la protection des femmes et des enfants ; pour celle des réfugiés, pour celle même de ces minorités dont le sort inquiètera longtemps les gouvernements du monde entier.

Si ces entreprises humanitaires peuvent paraître à quelques uns comme une charge anormale que s'est donnée la S. D. N. en veine d'activité et de dévouement, il n'est pas possible de mettre à leur rang et de sous-estimer deux tentatives : la codification du droit international et la coopération intellectuelle.

La codification du droit international, devenant la base même de la paix et de l'entraide, constitue l'objet essentiel du travail qui s'offre maintenant à l'organisation de Genève. Certes les juristes éprouvent quelque embarras à mettre en harmonie des conceptions et des systèmes juridiques aussi divers que ceux qu'ont engendrés les civilisations qui se partagent le monde. Ils n'ont pas jusqu'à présent trouvé une matière abondante qui puisse être internationalement codifiée. Mais au-dessus de ces faits, il y a le désir de paix et d'équité, la velléité de concorde dont nous avons trouvé presque à chaque pas l'indication et le stimulant. On ne peut nier que quelques principes généraux soient acquis, c'est-à-dire soient admis désormais par tous les peuples civilisés, principes que les juristes devront saisir, qu'ils devront appliquer, la plus ingrate de leurs tâches restant de voir com-

ment les législations nationales, fières de leur passé et fortes de leur expérience, pourront s'y plier sans renoncer trop à cette souveraineté qui demeure la revendication principale et comme intangible des Nations.

Il est important qu'on ait pu, malgré ces difficultés extrêmes, d'ordre pratique et d'ordre moral, prévoir la réunion en 1930 d'une conférence pour la codification du droit international. C'est l'indice que les gouvernements ne répugnent point, ni les peuples, à envisager sinon une unification qui serait irréalisable, et insupportable, du moins l'affirmation que certains préceptes essentiels conviennent à leurs relations saines, et ainsi à la paix. Aux essais il y aura la même résistance, le même déchet qu'aux tentatives de désarmement. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on ait pu oser les entreprendre.

Bien qu'une sorte de cloison semble préparer, et très illogiquement, le droit et la pensée, le droit et la science, on doit reconnaître que l'essai d'une commission pour la coopération intellectuelle corrobore l'œuvre de codification du droit. C'est par le contact de la pensée que peu à peu les civilisations s'apercevront assez proches, malgré tout, l'une de l'autre. Une pensée humaine paraît s'être affirmée, avec une telle ampleur, un tel lustre, qu'elle s'est imposée généralement et qu'elle pourrait comme dominer les heurts des traditions, les antinomies des civilisations elles-mêmes. Ce n'est point prétendre qu'il puisse y avoir désormais dans le monde une façon unique de comprendre, de sentir, et l'on pourrait ajouter d'aimer ou de haïr. N'exagérons rien en envisageant le rêve d'une humanité pareille en tout l'univers. Néanmoins, il pourra devenir clair aux yeux des politiques eux-mêmes que la coopération intellectuelle, facilitée par la commission de la S. D. N., est le support de leurs entreprises pour résoudre le conflit entre le fait de la dépendance internationale et le fait de civilisations apparemment opposées.

En tout cas, cette œuvre, qui n'est encore qu'à ses débuts, doit être considérée comme un des moyens primordiaux du

rapprochement des hommes, comme un des facteurs indispensables de la paix.

Il est tout naturel qu'examinant les réalités et les réalisations dans l'ordre de l'interdépendance on ait dit principalement l'action et le programme de cette Ligue des Nations qui a son siège à Genève.

Cette Société, dont l'idée n'est point nouvelle dans les pensers humains et les désirs des cœurs généreux, a tout au moins la qualité éminente d'exister. Elle vit. Et à considérer son plan et ses premiers résultats, elle ne peut pas ne pas vivre, quelles que soient les formes qui puissent lui être imposées. La verra-t-on restreinte à l'Europe qui en a besoin plus que tout autre continent ? La verra-t-on, ainsi qu'il conviendrait, englober toutes les nations civilisées, travailler à la prospérité de toute l'humanité, même celle qui sommeille encore dans une demi-barbarie ? Mais si elle venait par la force des choses à s'enclorre dans des limites étroites et rigoureusement contrôlées, il resterait qu'elle a donné l'éveil à un mouvement mondial d'opinion, lequel, difficilement, s'arrêtera dans sa marche, même si des accidents cruels comme la guerre se présentaient.

En décrivant à traits rapides ses vues et ses moyens n'a-t-on pas plutôt décrit une tentative à laquelle prennent leur part tous les peuples du monde ?

Lorsqu'elle parle de limitation des armements, d'arbitrage, de compénétration économique, de concorde sociale, de coopération intellectuelle, n'est-il pas vrai que des gouvernements viennent collaborer avec elle, qui, pour des raisons politiques, s'en tiennent officiellement à l'écart ? C'est là un fait qu'il faut souligner, car il montre bien l'ampleur de la dépendance internationale et la volonté générale d'y chercher un accommodement. Les réalisations de la S. D. N. forcent ses adversaires eux-mêmes à lui donner, malgré qu'ils en aient quelquefois, leur concours et leur appui. Qui sait si

sans Genève les Etats-Unis auraient proclamé la guerre à la guerre !

Sans doute la S. D. N. n'est pas encore parvenue à se trouver parfaitement, ni même à interpréter définitivement le pacte qui l'a constituée. Elle est pareille à ces adolescents pleins de vie et d'avenir, comme effrayés et en même temps enthousiasmés de tout ce qu'ils soupçonnent en eux de puissance, de rayonnement, de bienfait. Ils ont des gestes brusques et maladroits parce que l'ardeur les entraîne et que l'expérience leur manque. Qui ne leur ferait point confiance cependant, puisqu'ils portent la volonté d'être et d'agir, qu'ils sont les pionniers inlassables d'un lendemain meilleur dont les hommes mûrs osent à peine entrevoir l'image. Il en est ainsi de toutes les générations ; elles ont leur croissance, leurs violences, leur idéal. Un jour elles s'aperçoivent qu'elles n'ont point réalisé tous leurs souhaits ; et cependant elles ont fait plus que leurs devancières, car la vie est perpétuellement tendue vers le désir du progrès.

Les Secrétariats généraux du Léman accomplissent leur tâche, et mieux que la critique, parfois peu consciencieuse, ne le reconnaît. Le danger serait qu'on les rabaissât à n'être plus qu'une cohorte de scribes. Les hommes d'Etat, leurs experts, leurs collaborateurs convoqués à Genève font, eux aussi, leur tâche dignement, parce qu'ils ont la foi.

En définitive, ce qu'il y a de plus important à comprendre, c'est qu'une foi est née, c'est qu'une foi s'élargit à la manière d'une religion, en la possibilité de procurer aux hommes un peu de paix et un peu de concorde par le rapprochement des gouvernements et des peuples.

Telle qu'elle, la S. D. N. est faible de l'absence de grands pays ; elle est faible de la persistance même du passé ; elle est faible de sa jeunesse et de la minorité de ses effectifs ; mais combien plus large, combien plus puissant l'esprit qui l'anime et la maintient !

L'interdépendance est un fait mondial qui commence à se connaître et à s'organiser grâce à cette foi. Il ne paraît plus possible de mener hors de lui ou contrairement à lui

une politique nationale. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, il n'importe.

Le fait était à signaler, non avec la prétention de tracer un programme à ceux qui ont la responsabilité de le conduire, mais avec le désir de s'essayer aux prolégomènes de la politique qui va désormais s'imposer.

---

## TABLE DES MATIÈRES

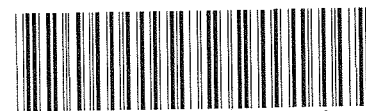
---

	PAGES
Préface de M. Albert Thomas.....	7
CHAPITRE I. — Le Désarroi universel de l'économie.	13
CHAPITRE II. — La Monnaie et le Crédit.....	23
CHAPITRE III. — Les Hommes au Travail.....	33
CHAPITRE IV. — L'Evolution des Formules Politiques.	53
CHAPITRE V. — Les Droits communs.....	59
CHAPITRE VI. — Réalités et réalisations.....	71

---

REV15

ÚK PrF MU Brno



3 1 2 9 S 0 0 9 6 2